



# **SDEC ÉNERGIE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

(art. L. 2121-24 du CGCT)

**1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2020**

# SOMMAIRE

## Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

### 16 JANVIER 2020

1. Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux : avenants de transfert
2. Aménagement de la salle de réunions du rez-de-chaussée - Fourniture de micros, sonorisation & visio conférence
3. Suivi énergétique (Post CEP) - Vierville-sur-Mer
4. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom
5. Aménagement de la salle de réunions du rez-de-chaussée - Fourniture d'écrans
6. Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados

### 26 FEVRIER 2020

7. Convention Panorapresse – Territoire d'Énergie Normandie
8. Cession des tablettes numériques mises à disposition des membres du Bureau Syndical

### 17 MARS 2020

9. Acquisition véhicules et cycles électriques - Aides financières - Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie
10. Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire de Caen : financement de l'investissement et du fonctionnement d'une borne de recharge pour véhicules électriques
11. Adhésion au service de Conseil en Énergie Partagé de Livarot-Pays-d'Auge
12. Cession du KANGOO EXPRESS Z.E à la commune de Campagnolles
13. Compétence Contribution Transition Énergétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Bavent
14. Compétence Contribution Transition Énergétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Livarot-Pays d'Auge
15. Compétence Contribution Transition Énergétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Valdallière
16. Convention avec la Communauté Urbaine de Caen la mer : mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une station hydrogène

## Délibérations du Bureau et du Comité Syndical :

### DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 JANVIER 2020

1. Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux : avenants de transfert
2. Aménagement de la salle de réunions du rez-de-chaussée - Fourniture de micros, sonorisation & visio conférence
3. Suivi énergétique (Post CEP) de Vierville-sur-Mer
4. Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom
5. Aménagement de la salle de réunions du rez-de-chaussée - Fourniture d'écrans
6. Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados
7. Construction d'une chaufferie bois, d'un réseau de distribution de chaleur et d'une plateforme de stockage/séchage sur la commune de Valdallière
8. Maintenance et évolutions informatiques d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ENERGIE
9. Règle de mise en œuvre des procédures du SDEC ÉNERGIE : ajustement de la procédure interne
10. Transferts de compétences : Saint-Martin-de-Fontenay, Saint-Aubin-sur-Mer, Hérouvillette, Saint-Vigor-le-Grand, Condé-en-Normandie, Bernières-du-Mer (Gaz), Montillières-sur-Orne, Aurseulles, Cesny-les-Sources et Cambremer (Éclairage Public) et Equemauville (option 100% lumière)
11. Aides aux activités économiques et ouvrages communaux ou intercommunaux
12. Aides aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés

13. Programme d'effacement coordonné des réseaux- 2ème tranche 2020
14. Programme d'extension du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2020
15. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 2ème tranche 2020
16. Programme de renforcement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2020
17. Convention avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales - Gavrus - Grainville-Langannerie
18. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune de Douvres la Délivrante au titre de travaux d'éclairage public de l'aménagement de la place des marronniers
19. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE a la commune de Bénouville au titre de travaux d'éclairage public du projet de rénovation du cheminement et de mise en valeur des stèles sur l'esplanade major JOHN HOWARD
20. Etat contradictoire - Approbation des biens Eclairage Public - Longues-sur-Mer et Banville
21. Revalorisation des actifs Eclairage Public et Signalisation Lumineuse
22. PROTOCOLES B - Actualisation du prix des terres constructible
23. Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Hydrogène
24. Audits énergétiques - Aides financières - Communauté Urbaine de Caen la mer

### **DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2020**

1. Mise à jour des annexes 1 à 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la communauté urbaine de Caen la mer au 1er janvier 2017
2. Budget principal - Compte de gestion 2019
3. Budget principal - Compte administratif 2019
4. Budget principal - Affectation du résultat 2019
5. Budget primitif principal 2020
6. Subventions 2020
7. Gestion pluriannuelle des investissements - Autorisation de Paiement (AP) / Crédits de Paiement (CP)
8. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) - Compte de gestion 2019
9. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) - Compte administratif 2019
10. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) - Affectation du résultat 2019
11. Budget primitif annexe "Energies Renouvelables" (EnR) 2020
12. Budget annexe "Energies Renouvelables" (EnR) 2020 - Provisions pour gros entretien
13. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) - Compte de gestion 2019
14. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) - Compte administratif 2019
15. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) - Affectation du résultat 2019
16. Budget primitif annexe "Mobilité Durable" (MD) 2020
17. Budget annexe "Mobilité Durable" (MD) 2020 - Provisions pour gros entretien
18. Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours
19. Contributions et aides financières 2020
20. Centrale Photovoltaïque au sol de Vire Normandie : participation à la société de projet
21. Centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie : désignation d'un représentant légal du SDEC ÉNERGIE au comité stratégique et à l'assemblée générale de la société de projet
22. Eclairage Public : forfaits et conditions administratives, techniques et financières 2020 d'exercice de la compétence
23. Signalisation lumineuse : forfaits et conditions administratives, techniques et financières 2020 d'exercice de la compétence
24. Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : tarification et conditions d'exercice de la compétence

### **DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 13 MARS 2020**

1. Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel
2. Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier
3. Fourniture de panneaux à messages variables simple ou double face posés sur des mâts indépendants
4. Contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité 2020
5. Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics

6. Assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante
7. Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice
8. Construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-La-Meurdrac
9. Prestations de travaux pour la réalisation de 5 installations de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordées au réseau de distribution d'électricité
10. Transfert de compétences : Val d'Arry, Cœur de Nacre (Energies Renouvelables PV), Beuvillers, Monceau-en-Bessin, Falaise (GAZ)
11. Programme d'effacement coordonné des réseaux - 3ème tranche 2020
12. Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2020
13. Programme de sécurisation du réseau public d'électricité - 3ème tranche 2020
14. Programme de renforcement des réseaux public d'électricité - 4ème tranche 2020
15. Programme de rénovation esthétique des postes de transformation 2020
16. Convention avec la commune de May-sur-Orne pour la desserte intérieure d'un lotissement public en commune urbaine de catégorie B2
17. Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés en communes rurales - ASNELLES - monceaux-en-BESSIN - POTIGNY - SUBLES - THUE ET MUE (CHEUX) - TILLY-SUR-SEULLES
18. Convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage de la collectivité de Cabourg au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Avenue du Président Raymond-Poincaré »
19. Convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage de la collectivité de Villers-Bocage au SDEC ENERGIE au titre des travaux d'éclairage public associés au projet d'effacement coordonné de réseaux « Rue Saint-Germain »
20. Convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Vaucelles au titre des travaux d'éclairage public de l'aménagement de la traversée du bourg
21. Etat contradictoire - Approbation des biens de signalisation lumineuse - VAUCELLES
22. Avenant n° 2 à la convention avec orange, relative à la location et l'exploitation d'un génie civil, propriété du SDEC ENERGIE
23. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Cambremer pour le projet photovoltaïque de l'atelier municipal
24. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Feuguerolles-Bully pour le projet photovoltaïque du gymnase
25. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune d'Epron pour le projet photovoltaïque de l'extension du groupe scolaire
26. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Potigny pour le projet photovoltaïque de l'école de la commune
27. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Val d'Arry pour le projet photovoltaïque de la nouvelle mairie
28. Délégation Temporaire de Maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour le projet photovoltaïque du bâtiment Actions Solidaires Intercommunales de Luc sur Mer
29. Projet bois des bureaux du CIVAM de Valdallière - validation du plan de financement
30. Projet bois du réseau technique de Vassy (Valdallière) - contrat départemental de territoire de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau
31. Etat contradictoire - Compétence "Energies Renouvelables" - Val d'Arry
32. Subvention 2020 : projet pédagogique porté par la Communauté de Communes Cœur de Nacre avec 2 Collèges de Douvres la Délivrande
33. Audits énergétiques - Aides financières - Trévières
34. Audits énergétiques - Aides financières - Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
35. Subvention 2020 : Festival "Condé ... vert demain" - Condé-en-Normandie
36. Subvention 2020 : Festival "Les Extraverties" - Office de Tourisme du Pays de Falaise
37. Projets photovoltaïques - Sollicitation de subventions au titre de la DETR 2020
38. Avenant de l'acte constitutif de la régie de recettes « raccordements au réseau public d'électricité » : modification du montant de l'encaisse de la régie de recettes
39. Ajustement du tableau des effectifs
40. Soutien financier à la rénovation énergétique SOLIHA \_Caen et Tordouet
41. Soutien financier à la rénovation énergétique CDHAT \_ Isigny sur mer
42. Subvention 2020 allouée aux opérateurs de l'habitat
43. Aides aux activités économiques et ouvrages communaux et intercommunaux
44. Aides aux extensions pour sites privés



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-01**

**Objet : Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux : avenants de transfert**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la demande formulée par la société SPIE CITYNETWORKS relative aux transferts de trois marchés auparavant détenus par la SAG VIGILEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

CONSIDERANT que ces transferts font suite à la dissolution de la société SAG VIGILEC sans liquidation et avec une transmission universelle de son patrimoine au profit de la société SPIE CITYNETWORKS,

CONSIDERANT que ces transferts n'emportent aucune incidence financière,

CONSIDERANT que la société SPIE CITYNETWORKS remplit les conditions qui avaient été fixées par le SDEC ENERGIE pour la participation à la procédure de passation du marché public initial et qu'elle dispose notamment des capacités économiques, financières et professionnelles pour assurer la bonne fin du marché,

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter le transfert de la SAG VIGILEC vers la société SPIE CITYNETWORKS pour les lots 2, 13 et 18 du marché de travaux aériens et souterrains sur les réseaux,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **16 JAN. 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N°2020-DEC-02**

**Objet : Aménagement de la salle de réunions du rez-de-chaussée - Fourniture de micros, sonorisation & visio conférence**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'analyse des offres en date du 24 décembre 2019 (joint en annexe),

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article R 2122-8 du Code de la Commande Publique, et compte-tenu de la valeur estimée du besoin (inférieure à 25 000 € HT), le SDEC ENERGIE a souhaité effectuer une consultation pour la fourniture de micros, sonorisation & visio conférence auprès de quatre sociétés,

CONSIDERANT que deux sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse de ces offres et des critères d'attribution déterminés par le syndicat (analyse technique et prix des prestations) que la proposition du candidat MTCA pour un montant total de 22 130.50 € HT est jugée la mieux disante,

**DECIDE**

- Article 1 : d'attribuer le marché de fourniture de micros, sonorisation & visio conférence à la société MTCA pour un montant total de 22 130.50 € HT,
- Article 2 : de signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...),
- Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 2183 de l'exercice 2020 du budget principal,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le

**16 JAN, 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

A blue ink signature of Jacques LELANDAIS, written over the SDEC ÉNERGIE logo. The signature is a stylized, cursive script that starts with a large 'J' and ends with a long horizontal stroke.

Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-03**

**Objet : Suivi énergétique (Post CEP) de Vierville-sur-Mer**

---

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les contributions et aides financières 2019, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 4 avril 2019, fixant notamment les conditions d'adhésion au service de Suivi Énergétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 6 janvier 2020,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 19 décembre 2019, la commune de Vierville-sur-Mer a émis le souhait de bénéficier du service de Suivi Énergétique (post-CEP) pour 2 de ses bâtiments.

CONSIDERANT que le coût d'adhésion à ce dispositif s'élève à 350 €/an/bâtiment (soit 700 €/an pour 2 bâtiments), que le SDEC ENERGIE apporte une aide financière pour cette collectivité de catégorie C de 80% (soit 560 €/an) et que le reste à charge pour la collectivité est donc de 140 €/an,

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe,

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter les modalités de ce partenariat sur la base d'une participation de la commune de Vierville-sur-Mer, à hauteur de 140 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 560 €/an,
- Article 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 140 €, à l'article 747485 de l'exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du SDEC ÉNERGIE et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **16 JAN, 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-04**

**Objet : Convention de partenariat pour la sensibilisation de la population aux enjeux énergétiques - Prêt de l'exposition nomade "2050" - Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 6 janvier 2020,

CONSIDERANT que, dans le cadre de la Maison de l'Energie, le SDEC ENERGIE met à disposition des territoires la version nomade de l'exposition « 2050 » afin de contribuer aux actions de conseil et de sensibilisation de différents publics sur les enjeux énergétiques,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom souhaite mettre en place une action de sensibilisation du grand public et des classes de cycle 3 (CM1 à la 6<sup>ème</sup>) avec l'appui des trois collèges de son territoire (Collèges Octave Mirbeau de Trévières, de la Mine du Molay Littry et Val d'Aure d'Isigny sur Mer),

CONSIDERANT les projets de conventions, joints en annexe, définissant les modalités du partenariat sollicité,

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter la mise disposition de l'exposition nomade « 2050 », à la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom du 1<sup>er</sup> mars au 31 mai 2020,
- Article 2 : d'accepter la mise à disposition de moyens humains pour la formation et l'animation grand public,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer les conventions établies à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le

**16 JAN. 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-5**

**Objet : Aménagement de la salle de réunions du rez-de-chaussée - Fourniture d'écrans**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport d'analyse des offres en date du 24 décembre 2019,

CONSIDERANT qu'en application des dispositions de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique, et compte tenu de la valeur estimée du besoin (inférieure à 25 000 € HT), le SDEC ENERGIE a souhaité effectuer une consultation pour la fourniture d'écrans auprès de 4 sociétés,

CONSIDERANT que 2 sociétés ont déposé une offre dans le délai imparti,

CONSIDERANT qu'il ressort de l'analyse de ces offres et des critères d'attribution déterminés par le syndicat (valeur technique et prix des prestations) que la proposition du candidat MTCA pour un montant total de 21 583.50 € HT est jugée la mieux disante.

**DECIDE**

- Article 1 : d'attribuer le marché de fourniture d'écrans à MTCA, pour un montant total de 21 583.50€ HT,
- Article 2 : de signer le marché correspondant ainsi que tout acte s'y rapportant (sous-traitances, reconductions, avenants ...),
- Article 3 : d'imputer la dépense à l'article 2183 de l'exercice 2020 du budget principal,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 16 JAN. 2020



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacques LELANDAIS', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-6**

**Objet : Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Calvados**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie » réunie le 6 janvier 2020,

CONSIDERANT que la Chambre d'Agriculture du Calvados et le SDEC ENERGIE souhaitent contribuer ensemble à la transition énergétique des territoires, en particulier au développement des énergies renouvelables localement mobilisables.

CONSIDERANT que, dans ce but, ils conviennent de réviser la convention précédente de manière à :

- Préciser et élargir les thèmes objet de la convention
- Sur le volet communication : Inscrire les thématiques prioritaires et détailler les engagements
- Sur les missions opérationnelles : préciser les actions par type d'énergie (méthanisation, photovoltaïque, élagage des haies ...)

Leurs missions communes, encadrées par cette convention, sont :

- sensibilisation et mobilisation des collectivités et exploitants agricoles (organisation de réunions d'information, de colloques, contributions écrites pour les outils de communication...);
- échange de données
- articulation des actions, en particulier concernant la planification, le photovoltaïque, la méthanisation et l'élagage des haies à proximité des réseaux

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, ayant pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ce partenariat, pour une durée d'un an à compter de la date de signature et prorogeable annuellement par tacite reconduction.

**DECIDE**

Article 1 : d'adopter la convention de partenariat proposée, jointe en annexe, permettant de préciser et d'élargir les thèmes de la précédente convention, liant le SDEC ÉNERGIE et la Chambre d'Agriculture du Calvados ;

Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant ;

Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **16 JAN, 2020**



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-9**

**Objet : Acquisition véhicules et cycles électriques - Aides financières - Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie**

---

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attributions au Président, ou son représentant,

VU les aides et contributions financières 2020 adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

CONSIDERANT la sollicitation de la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie en date du 7 février 2020, pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat de deux véhicules électriques et de trois cycles électriques pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules et de 5 cycles par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de cette aide financière.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accorder une aide financière de 4 900 € à la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, pour l'achat de deux véhicules électriques et de trois cycles électriques, pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,
- Article 3 : de signer la convention de financement correspondante et de la mettre en œuvre,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **1 7 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 7 MARS 2020**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-10**

**Objet : Convention avec le Centre Hospitalier Universitaire de Caen : financement de l'investissement et du fonctionnement d'une borne de recharge pour véhicules électriques**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie » réunie le 2 mars 2020,

CONSIDERANT la demande du Centre Hospitalier Universitaire de Caen souhaitant installer une borne de recharge pour véhicules électriques sur son parking,

CONSIDERANT l'autorisation de la Communauté Urbaine de Caen la mer, dans le cadre de son transfert de compétence par délibération du 10 janvier 2017, d'implanter une borne de recharge sur le parking du CHU.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et le CHU de Caen,

CONSIDERANT les principales caractéristiques de la convention, à savoir :

- Réalisation d'une partie des travaux par le CHU,
- Financement de l'investissement par le CHU,
- Prise en charge des frais d'exploitation par le CHU (*à hauteur de 80% car paye directement les factures d'électricité*),
- Pose de la borne de recharge et exploitation par le SDEC ENERGIE.

**DECIDE**

Article 1 : d'adopter la convention entre le CHU de CAEN et le SDEC ÉNERGIE pour la prise en charge des frais d'investissement et de fonctionnement concernant l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur son parking,

Article 2 : d'imputer les dépenses d'investissement à l'article 2317 et les recettes associées à l'article 1318 du budget annexe mobilité durable du SDEC ÉNERGIE,

Article 3 : d'imputer les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 et les recettes associées aux chapitres 70 et 74 du budget annexe mobilité durable du SDEC ÉNERGIE,

Article 4 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,

Article 5 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **17 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-11**

**Objet : Adhésion au service de Conseil en Energie Partagé de Livarot-Pays-d'Auge**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les contributions et aides financières 2020, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 6 février 2020, fixant notamment les conditions d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

CONSIDERANT que, par délibération en date du 29 janvier 2020, la commune de Livarot-Pays-d'Auge a émis le souhait de bénéficier du service de Conseil en Energie Partagé (CEP) pour 9 de ses bâtiments.

CONSIDERANT que le coût d'adhésion à ce dispositif s'élève à 625 €/an/bâtiment (soit 5 625 €/an pour 9 bâtiments), que le SDEC ENERGIE apporte une aide financière pour cette collectivité de catégorie B2 de 80% (soit 4 500 €/an) et que le reste à charge pour la collectivité est donc de 1 125 €/an.

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe.

**DECIDE**

- Article 1 : d'accepter l'adhésion de la collectivité au service de Conseil en Energie Partagé sur la base d'une participation de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, à hauteur de 1 125 €/an et d'une contribution du SDEC ÉNERGIE de 4 500 €/an,
- Article 2 : d'imputer le reste à charge annuel de la commune s'élevant à 1 125 €, à l'article 747485 de l'exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer la convention établie à cet effet et l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.

Fait à Caen, le **17 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire : **17 MARS 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*

Affichage le **17 MARS 2020**

JL - DB/2020 -



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-12**

**Objet : Cession du KANGOO EXPRESS Z.E à la commune de Campagnolles**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

CONSIDERANT que la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017 donne notamment délégation au Président pour décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 50 000 €,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE souhaite se séparer de son KANGOO EXPRESS Z.E immatriculé CY-693-FK,

CONSIDERANT que la commune de Campagnolles a émis le souhait d'acquérir le présent véhicule

**DECIDE**

Article 1 : de céder le véhicule KANGOO EXPRESS Z.E à la commune de Campagnolles pour un montant de 2 000 €,

Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,

Fait à Caen, le **17 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **17 MARS 2020**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-13**

**Objet : Compétence Contribution Transition Energétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Bavent**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la commune de Bavent, en date du 12 septembre 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Energétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 30 novembre 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU les contributions et aides financières 2020, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 6 février 2020, fixant notamment les modalités d'accompagnement à la transition énergétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d'une enveloppe financière annuelle pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique de 5 484 € pour 2020.

CONSIDERANT la proposition du plan d'actions 2020 de la commune de Bavent, établie comme suit :

Plans d'actions 2020	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d'aide
Conseil en Energie Partagé	625,00 €	625,00 €	100%
Pose de têtes thermostatiques sur les radiateurs écoles	4 721,59 €	3 777,27 €	80%
Pose de têtes thermostatiques sur les radiateurs école Elémentaire ancien groupe	1 870,22 €	1 081,73 €	58%
<b>TOTAL</b>	<b>7 216,81 €</b>	<b>5 484,00 €</b>	

**DECIDE**

Article 1 : d'accepter le plan d'actions 2020 de la commune de Bavent, comme présenté ci-dessus et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 5 484 €,

- Article 2 : d'imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical

Fait à Caen, le **1 7 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **1 7 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-14**

**Objet : Compétence Contribution Transition Energétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Livarot-Pays d'Auge**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la Commune nouvelle de Livarot Pays d'Auge, en date du 23 mai 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Energétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 8 juin 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU les contributions et aides financières 2020, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 6 février 2020, fixant notamment les modalités d'accompagnement à la transition énergétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d'une enveloppe financière annuelle pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique de 15 000 € pour 2020.

CONSIDERANT la proposition du plan d'actions 2020 de la commune de Livarot Pays d'Auge, établie comme suit :

Plans d'actions 2020	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d'aide
Isolation (classe garderie + logement) Ecole primaire de Fervaques	25 477,10 €	5 961,36 €	23,4%
Mise en place d'une VMC Ecole primaire de Fervaques	774,24 €	181,16 €	23,4%
Remplacement des luminaires par des dalles LED (classe CP) Ecole primaire de Fervaques	587,00 €	137,35 €	23,4%
Isolation classe CP Ecole primaire de Fervaques	6 492,00 €	1 519,06 €	23,4%
<b>TOTAL</b>	<b>33 330,34 €</b>	<b>7 798,93€</b>	<b>23,4%</b>

La contribution de 23,4 % du SDEC ENERGIE est basée sur une aide DETR estimée de 57% (18 865€) – la contribution du syndicat pourrait être revue à la hausse en cas de DETR moins élevée dans la limite des 15 000 € accordés globalement à la collectivité.

#### DECIDE

- Article 1 : d'accepter le plan d'actions 2020 de la commune de Livarot Pays d'Auge, comme présenté ci-dessus et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €.
- Article 2 : d'imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical

Fait à Caen, le **17 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-15**

**Objet : Compétence Contribution Transition Énergétique : validation du plan d'actions 2020 et financement pour la commune de Valdallière**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU la délibération de la commune de Valdallière, en date du 22 mai 2018, pour le transfert de sa compétence « Contribution à la Transition Énergétique » au SDEC ÉNERGIE,

VU la délibération du Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, en date du 8 juin 2018, acceptant ce transfert de compétence,

VU les contributions et aides financières 2020, adoptées par le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 6 février 2020, fixant notamment les modalités d'accompagnement à la transition énergétique,

VU l'avis favorable de la Commission « Énergie », réunie le 2 mars 2020,

CONSIDERANT que, conformément aux conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence « Contribution à la transition énergétique » ; la commune bénéficie d'une enveloppe financière annuelle pour le financement d'actions en faveur de la transition énergétique de 15 000 € pour 2020.

CONSIDERANT la proposition du plan d'actions 2020 de la commune de Valdallière, établie comme suit :

Plans d'actions 2020	montant de la dépense (HT)	Participation souhaitée du SDEC ENERGIE	Taux d'aide
Permanence Habitat (INHARI)	7 190,00 €	5 752,00 €	80%
maison des services à la population – changement des menuiseries	13 524,02 €	7 373,00 €	55%
CEP (suivi année 1)	1 875,00 €	1 875,00 €	100%
<b>TOTAL</b>	<b>22 589,02 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	

**DECIDE**

Article 1 : d'accepter le plan d'actions 2020 de la commune de Valdallière, comme présenté ci-dessus, et le maintien du plan de financement associé dans la limite de 15 000 €,

- Article 2 : d'imputer les dépenses, selon leur nature, aux articles 65738 pour le fonctionnement et 20411 pour l'investissement du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant.
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical

Fait à Caen, le **17 MARS 2020**

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**SDEC ENERGIE**  
**DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-16**

**Objet : Convention avec la Communauté Urbaine de Caen la mer : mise à disposition d'un terrain pour l'implantation d'une station hydrogène**

**LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE**, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU l'avis favorable de la Commission « Énergie » réunie le 2 mars 2020,

CONSIDÉRANT la volonté du SDEC ENERGIE d'implanter une station de recharge pour véhicules hydrogènes dans le quartier Koenig à Bretteville sur Odon,

CONSIDÉRANT l'autorisation de la Communauté Urbaine de Caen la mer, dans le cadre de son transfert de compétence « Infrastructures de recharges pour véhicules électriques ou hybrides » par délibération du 10 janvier 2017, d'implanter une station hydrogène dans le quartier Koenig à Bretteville sur Odon ; celle-ci étant propriétaire du terrain,

CONSIDÉRANT les principales caractéristiques de la mise à disposition dudit terrain, notamment la mise à disposition d'une parcelle pour une période de 10 ans à titre gracieux,

CONSIDÉRANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités de partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et la Communauté Urbaine de Caen la mer,

**DECIDE**

- Article 1 : d'adopter la convention de mise à disposition d'une parcelle par la Communauté urbaine de Caen la mer, à titre gracieux, pour une période de 10 ans, pour l'implantation d'une station hydrogène, située quartier Koenig à Brettevilles-sur-Odon,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité Syndical et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le 17 MARS 2020

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Décision certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS, D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION DE CHALEUR ET D'UNE PLATEFORME DE STOCKAGE/SECHAGE SUR LA COMMUNE DE VALDALLIERE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

VU les articles L 1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SDEC ENERGIE a engagé le 18 novembre 2019 une consultation visant à la passation de marchés de travaux pour la construction d'une plateforme de stockage/séchage, d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur sur la commune de Valdallière sis rue de la Crête,

Considérant que le marché public est divisé en 4 lots :

Lot n°	Désignation
1	Terrassements - Voiries - Réseaux divers - Clôtures
2	Gros œuvre
3	Charpente, couverture & bardage métallique - Serrurerie
4	Chaufferie - Réseau - Sous stations

Considérant que le choix des attributaires s'est effectué sur la base d'un règlement de consultation et en fonction des critères pondérés suivants :

- Valeur qualitative, sur la base du mémoire technique,
- Prix des prestations.

Considérant que, sur la base d'un rapport d'analyse, exposé au Bureau Syndical et joint en annexe, le Président propose de retenir :

- Pour le lot 1, la société EIFFAGE pour un montant de 68 890.50 € HT,
- Pour le lot 2, la société VAUBAN pour un montant de 184 700.00 € HT,
- Pour le lot 3, la société CCS OUEST pour un montant de 91 438.66 € HT,
- Pour le lot 4, la société ENGIE pour un montant de 422 834.71 € HT.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le marché pour les montants sus visés :
  - pour le lot 1 à la société EIFFAGE,
  - pour le lot 2 à la société VAUBAN,
  - pour le lot 3 à la société CCS OUEST,
  - pour le lot 4 à la société ENGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2313 de l'exercice 2020 du budget principal.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MAINTENANCE ET EVOLUTIONS INFORMATIQUES D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE SUIVI DES OPERATIONS DE TRAVAUX DU SDEC ENERGIE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,



Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet la maintenance curative et évolutions informatiques d'une solution logicielle existante et spécifique de gestion des opérations de travaux du SDEC ENERGIE dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de techniques de l'information et de la communication à bons de commande, passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique.
  - Conclu pour une durée d'un an à compter de la date de notification et reconductible 3 x 1 an soit une durée maximum –reconductions comprises – de 4 ans,
  - Conclu avec un montant maximum de 120 000 € HT, reconductions comprises

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations – Note sur 10 points pondérée à 50 %,
- Valeur technique – Note sur 10 points pondérée à 30%,
- Expérience et compétences – Note sur 10 points pondérée à 20%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre de maintenance et évolutions informatiques d'une solution logicielle de suivi des opérations de travaux du SDEC ENERGIE à la société CIAT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée aux articles 2051 et 61563 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : REGLE DE MISE EN ŒUVRE DES PROCEDURES DU SDEC  
ÉNERGIE : AJUSTEMENT DE LA PROCEDURE INTERNE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Considérant que la Commission européenne a publié le 31 octobre 2019 au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) les nouveaux seuils européens de passation des marchés publics applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les procédures formalisées,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ces seuils, qui marquent la frontière entre les procédures adaptées et les procédures formalisées, passent de :

- 221 000 € HT à 214 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services des collectivités territoriales ;
- 5 548 000 € HT à 5 350 000 € HT pour les marchés publics de travaux et pour les contrats de concession

Considérant que le gouvernement a publié le 13 décembre 2019 un décret fixant le nouveau seuil de dispense de publicité et autres formalités administratives,

Considérant qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ce nouveau seuil passe de 25 000 € HT à 40 000 € HT,

Considérant que la Commission « Administration-Finances » réunie le 7 janvier 2020 a pris acte de ces modifications et propose en conséquence aux membres du Bureau Syndical de délibérer sur l'adaptation nécessaire de la procédure interne du SDEC ENERGIE, votée initialement au Bureau Syndical du 30 juin 2014,

Considérant que la nouvelle procédure proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion, annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE que les montants à partir desquels une procédure formalisée doit être lancée sont identiques aux nouveaux seuils réglementaires,*
- *DECIDE que le montant à partir duquel une dispense de publicité et autres formalités administratives sont possibles est identique au nouveau seuil réglementaire,*
- *DECIDE que les règles de mise en œuvre de la procédure adaptée au SDEC ENERGIE seront conformes à celles exposées dans le tableau joint à la présente délibération,*
- *AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire la présente décision.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : TRANSFERTS DE COMPETENCES : SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY, SAINT-AUBIN-SUR-MER, HEROUVILLETTE, SAINT-VIGOR-LE-GRAND, CONDE-EN-NORMANDIE, BERNIERES-DU-MER (GAZ), MONTILLIERES-SUR-ORNE, AURSEULLES, CESNY-LES-SOURCES ET CAMBREMER (ECLAIRAGE PUBLIC) ET EQUEMAUVILLE (OPTION 100% LUMIERE)**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2017, relatives aux transferts de compétences des membres du Syndicat,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant les nouvelles demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 6 décembre 2019 :

○ Transfert de la compétence « gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Saint-Martin-de-Fontenay	4 novembre 2019	Convention de concession sur contrat historique GRDF
Saint-Aubin-sur-Mer	5 novembre 2019	
Hérouvillette	19 novembre 2019	
Saint-Vigor-le-Grand	25 novembre 2019	
Condé-en-Normandie	25 novembre 2019	
Bernières-sur-Mer	12 décembre 2019	

○ Transfert de la compétence « éclairage public »

Par délibérations respectives en date des 7, 14 et 19 novembre 2019 et 11 décembre 2019, les communes nouvelles de Montillières-sur-Orne, Aurseulles, Cesny-les-Sources et Cambremer ont décidé le transfert de leur compétence « Eclairage Public » sur l'ensemble de son territoire, avec l'option 100% lumière pour ce qui concerne Aurseulles.

Par délibération en date du 9 décembre 2019, la commune d'Equemauville a, quant à elle, décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement des installations d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE par l'option 100% lumière.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz », visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE pour les communes de Saint-Martin-de-Fontenay, de Saint-Aubin-sur-Mer, de Hérouvillette, de Saint-Vigor-le-Grand, de Condé-en-Normandie et de Bernières-sur-Mer ;
- **ACTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE des communes nouvelles de Montillières-sur-Orne, Aurseulles, Cesny-les-Sources et Cambremer sur l'ensemble de leur territoire (avec l'option 100% lumière pour Aurseulles) ;

- **ACTE** l'adhésion à 'option 100% lumière de la commune d'Equemauville dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de ces décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Monsieur Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Développement Economique », réunie le 9 Janvier 2020,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que pour ces 7 projets d'un montant total de 125 457 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 86 379,90 € HT.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits. *Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (liste en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Monsieur Jacques LELANDAIS  


Délibération certifiée exécutoire : **16 JAN. 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR L'ALIMENTATION ELECTRIQUE  
DES SITES PRIVES**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,



Vu l'avis de la Commission « Développement Economique », réunie le 09 Janvier 2020,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnés par le SDEC ENERGIE, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que pour ces 15 projets, d'un montant total de 116 379,40 €, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT - Incluse) s'élève à 64 935,67 € HT.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 4 avril 2019 (liste en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Monsieur Jacques LELANDAIS  


Délibération certifiée exécutoire : **16 JAN. 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX –  
2EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Considérant la deuxième tranche de travaux 2020 proposée, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 27 projets pour un montant de 4 597 360 € TTC et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du budget principal 2020 ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire : **16 JAN. 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME D'EXTENSION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE –  
2EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission «Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Considérant la deuxième tranche de travaux 2020 proposée, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 25 projets, pour un montant de 295 235,76 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 8 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020, pour l'extension du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,



Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire : **16 JAN. 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC  
D'ELECTRICITE - 2EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Considérant la deuxième tranche de travaux 2020 proposée, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 32 projets, pour un montant de 668 866,07 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe),
- **DIT** que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2019,
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 JAN. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JAN. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC  
D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,



Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Considérant la troisième tranche de travaux 2020 proposée, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 13 projets, pour un montant de 504 685,38 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la que la Dépense d'Investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTIONS AVEC LES LOTISSEURS PRIVES POUR LA  
DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES EN  
COMMUNES RURALES - GAVRUS - GRAINVILLE LANGANNERIE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOURAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 13 septembre 2019, actant le modèle de convention mandatant les lotisseurs ou aménageurs pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 8 janvier 2020.

Considérant que le contrat de concession d'électricité permet au syndicat d'être maître d'ouvrage des travaux de raccordement électrique, en communes rurales, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs privés.

Considérant qu'il s'agit de la desserte intérieure électrique du lotissement.

Compte tenu de l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, il est proposé au Bureau Syndical la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l'aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement.

Les conventions proposées organisent les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

Les deux conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
GAVRUS	« Les Coquelicots »	Permis d'aménager	16	Pose de 203,69 ml de réseau électrique BT 3x150 <sup>2</sup> +70 <sup>2</sup> souterrain et coffrets de sectionnements de branchements en limites des futurs lots.	25 434,46 €
GRAINVILLE LANGANNERIE	Résidence « Les Pinsons »	Permis de construire	8	Pose de 56 ml de réseau BT souterrain en 3x95 <sup>2</sup> et de 39 ml de câble branchement en 4x35 <sup>2</sup>	10 291,98 €

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter les deux conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,




Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE  
D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE DOUVRES LA  
DELIVRANDE AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE  
L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DES MARRONNIERS**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Considérant que la commune de Douvres la Délivrante souhaite engager des travaux d'aménagement d'éclairage public de la place des Marronniers, constitués pour partie, d'éclairage public.

Considérant que la collectivité a transféré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE par délibération en date du 8 décembre 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord avec la commune, la commission Travaux propose, au Bureau Syndical, de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Douvres la Délivrante, pour déléguer temporairement sa maîtrise d'ouvrage des travaux de pour l'aménagement de la place des Marronniers.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement de chacune des parties.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 1 170 000 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage public, déterminé par la commune ou son maître d'œuvre, est estimé à 95 447,00 € HT, avec un taux de TVA en vigueur de 20% supporté par le SDEC ENERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage public est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 4 avril 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	95 447,00 €
Taux d'aide	20 %
Montant de l'aide	19 089,40 €
Montant de la TVA (taux 20 %) sur le montant estimé par la commune	19 089,40 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	38 178,80 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE**, de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Douvres la Délivrante pour la réalisation des travaux d'aménagement d'éclairage public de la place des Marronniers ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 4 avril 2019 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 du budget principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Monsieur Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE BENOUVILLE AU TITRE DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU PROJET DE RENOVATION DU CHEMINEMENT ET DE MISE EN VALEUR DES STELES SUR L'ESPLANADE MAJOR JOHN HOWARD**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Considérant que la commune de Bénouville souhaite engager des travaux de rénovation d'éclairage public du cheminement et de la mise en valeur des stèles sur l'esplanade Major John Howard, constitués pour partie, d'éclairage public.

Considérant que la collectivité a transféré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE par délibération en date du 5 juillet 2004. En conséquence, le SDEC ÉNERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord avec la commune, la commission Travaux propose, au Bureau Syndical, de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maitrise d'Ouvrage avec la commune de Bénouville, pour déléguer temporairement sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage dans le cadre de la rénovation du cheminement et de la mise en valeur des stèles sur l'esplanade Major John Howard.

Le Président précise que la convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement de chacune des parties.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 56 063,09 € € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage public, déterminé par la commune ou son maître d'œuvre, est estimé à 8 925,90 € HT, avec un taux de TVA en vigueur de 20% supporté par le SDEC ENERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage public est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 4 avril 2019.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	8 925,90 €
Taux d'aide	25 %
Montant de l'aide	2 231,48 €
Montant de la TVA (taux 20 %) sur le montant estimé par la commune	1 785,18 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	4 016,66 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 12 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Bénouville pour la réalisation du projet de rénovation éclairage public du cheminement et de la mise en valeur des stèles sur l'esplanade Major John Howard ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 4 avril 2019 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 du budget principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autorise le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE



Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN, 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN, 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ETATS CONTRADICTOIRES - APPROBATION DES BIENS  
ECLAIRAGE PUBLIC – LONGUES SUR MER ET BANVILLE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard et Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	21	1	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,



Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Vu les délibérations respectives des communes de Longues-sur-Mer et Banville en date des 16 et 30 novembre 2016, qui ont transféré leur compétence Eclairage Public au SDEC ENERGIE,

Considérant que pour rendre effectif ces transferts de compétences, il est nécessaire que soient établis des états contradictoires du patrimoine, sur lesquelles les communes et le syndicat doivent délibérer de manière concordante, il sera proposé au Bureau Syndical d'adopter les états contradictoires du patrimoine d'éclairage public comme suit :

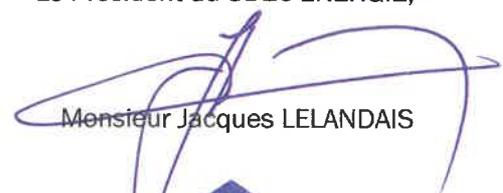
Commune	Date de la délibération de la commune	Montant estimé par la commune	Montant estimé par le SDEC ENERGIE	Montant proposé
Longues-sur-Mer	11 décembre 2019	281 393,36 €	114 582,80 €	114 582,80 €
Banville	13 novembre 2019	241 572,28 €	202 245,67 €	241 572,28 €

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'adopter les états contradictoires de remise des biens des patrimoines d'éclairage public proposés, en fixant la valeur nette du réseau d'éclairage public à :
  - **114 582,580 €** pour la commune de Longues-sur-Mer ;
  - **241 572,28 €** pour la commune de Banville.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre ces décisions et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,

  
Monsieur Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN, 2020**

- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi d'un recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : REVALORISATION DES ACTIFS ECLAIRAGE PUBLIC ET  
SIGNALISATION LUMINEUSE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOURAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	22	1	23

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,



Vu les délibérations du Bureau syndical en date des 14 décembre 2007, 26 octobre 2012 et 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Bureau Syndical a :

- fixé le principe de revalorisation des actifs Eclairage Public et Signalisation Lumineuse, dans l'hypothèse où la collectivité n'a pas de valeur d'actifs clairement identifiée dans son état comptable et dans le cadre de changement de marché,
- a étudié les nouveaux barèmes de valorisation des actifs pouvant s'appliquer aux ouvrages remis par les adhérents transférant leur compétence éclairage public et/ou signalisation lumineuse au SDEC ÉNERGIE, ainsi qu'aux biens remis par des tiers (notamment les lotisseurs) ou lors d'une reprise de compétence par la collectivité,
- décidé que ces barèmes soient réévalués en intégralité à chaque changement de marché maintenance travaux (selon le bordereau de prix et les coefficients entreprises), et que la valeur des actifs soit dépréciée sur 30 ans, avec un amortissement linéaire de 1/30<sup>ième</sup> tous les ans.

Compte tenu de l'attribution de nouveaux marchés de maintenance travaux au 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est proposé au Bureau Syndical d'accepter la revalorisation des grilles de valorisation des actifs d'éclairage public et de signalisation lumineuse (annexe 15 de la note de présentation jointe à la convocation).

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'accepter la revalorisation, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, des actifs d'éclairage public et de signalisation lumineuse conformément aux grilles de valorisation jointes en annexe ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 16 JAN. 2020  
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 JAN. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROTOCOLES B - ACTUALISATION DU PRIX DES TERRES  
CONSTRUCTIBLES**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOURAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur GIRARD Henri et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	22	1	23

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu la délibération du Bureau Syndical en date du 28 juin 2019,

Vu, l'étude du Commissariat général au développement durable relative aux prix des terrains à bâtir en 2018,

Vu, l'avis favorable de la Commission « Electricité », réunie le 7 janvier 2020,

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

Les modalités de mise en œuvre de ces conventions, dites « protocoles B » ont été fixées par une délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019.

Cette délibération précise les hypothèses dans lesquelles ces conventions interviennent à titre onéreux et les modalités de calcul de l'indemnité qui varie en fonction de la situation du terrain d'implantation de ce droit spécial de jouissance.

La valeur retenue pour les terrains constructibles est égale à 50 % du prix moyen du terrain constructible en Normandie, tel que déterminé par l'enquête sur le prix du terrain à bâtir menée par le Commissariat Général au développement durable.

Cette enquête ayant été réactualisée en 2019, la commission « Concession électricité » réunie le 7 janvier 2020, propose aux membres du Bureau Syndical, d'appliquer les montants révisés suivants :

En €/m <sup>2</sup>	Depuis le 1 <sup>er</sup> mars 2019	A compter du 1 <sup>er</sup> février 2020
En zone constructible	27,50 €	28,50 €

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** cette proposition de révision des prix et fixe le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés en zone constructible à 28,50 €/m<sup>2</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> février 2020;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Monsieur Jacques LELANDAIS  


Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES  
AU TITRE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU D'INFRASTRUCTURES  
DE RECHARGE POUR VEHICULES HYDROGENE**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	1	21

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 6 janvier 2020,

Considérant que le bureau syndical du 30 mars 2018 a approuvé l'engagement du SDEC ENERGIE auprès de la Région dans un programme de déploiement de stations hydrogène et a validé la création d'un groupement de commande pour la fourniture et la pose de stations hydrogènes coordonné par le SIEGE 27.

Considérant que le marché de supervision, d'exploitation et de maintenance des Infrastructures de Recharge pour Véhicules hydrogène a été attribué à l'opérateur GNVERT.

Dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE autorise la société GNVERT à percevoir les recettes issues de l'exploitation du réseau d'infrastructures de charges pour véhicules hydrogène, auprès des clients.

La convention de mandat proposée, présentée aux membres du Bureau Syndical, annexe 21 de la note de présentation jointe à la convocation, fixe les obligations (recouvrement, comptabilité séparée, reversement mensuelle des recettes et reddition trimestrielle des comptes) et missions confiées au mandataire, à savoir :

- Facturation aux clients de la prestation d'accès aux stations ;
- Encaissement des recettes versées par les clients ;
- Reversement au SDEC ÉNERGIE des recettes dues (encaissées ou non encaissées).

La rémunération du mandataire est incluse dans le forfait annuel des frais d'exploitation du réseau.

La convention est conclue pour 24 mois, à compter de la commande.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette convention de mandat.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules hydrogène (jointe en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Monsieur Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 16 JANVIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AUDITS ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES - COMMUNAUTE  
URBAINE DE CAEN LA MER**

L'an deux mille vingt, le 16 janvier à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 10 janvier 2020, s'est réuni à Saint-Contest, salle de séminaire du Tablier, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur JOYAU Nicolas et Monsieur TALBOT Jacques.

**Pouvoirs :**

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	1	21

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 6 janvier 2020,

Considérant la sollicitation de la Communauté Urbaine de Caen la Mer pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'audits énergétiques sur 10 bâtiments publics de son territoire.

Considérant que le montant total de ces audits, réalisés par les bureaux d'études QCS Services et RATP Real Estate, s'élève à 11 290 € HT.

Considérant que l'aide de l'ADEME pour cette opération s'élève à 6 774 €.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% du restant à charge de la collectivité, soit 2 258 €.

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion, annexe 22 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** une aide financière de 2 258 € à la Communauté Urbaine de Caen la Mer, pour la réalisation d'audits énergétiques sur 10 bâtiments publics de son territoire correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 65738 du Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Monsieur Jacques LELANDAIS  


Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **16 JAN. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 JAN. 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : MISE A JOUR DES ANNEXES 1 A 4 DES STATUTS DU SDEC ÉNERGIE, ISSUS DE L'ADHESION DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER AU 1ER JANVIER 2017**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOIT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
27.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
28.	CUCM	COUESPEL	Pierre
29.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
30.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
31.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
32.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian

33.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
34.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
35.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
36.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
37.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
38.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
39.	BAYEUX	DUVET	Christian
40.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
41.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
42.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
43.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
44.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
45.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
46.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
47.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
48.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
49.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
50.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
51.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
52.	CUCM	GUEROULT	Eric
53.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
54.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
55.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
56.	CUCM	HITIER	Bruno
57.	CUCM	HUET	Roger
58.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
59.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
60.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	G�rard
61.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
62.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
63.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
64.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
65.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
66.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
67.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
68.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
69.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
70.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
71.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
72.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
73.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
74.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
75.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
76.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
77.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
78.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	G�rard
79.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
80.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
81.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
82.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
83.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
84.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert

85.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
87.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
88.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
89.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
90.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
91.	FALAISE	POURNY	Pascal
92.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
93.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
94.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
95.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
96.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
97.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
98.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
99.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
100.	LISIEUX - MOYAUX	RUAX	Jean-Claude
101.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
102.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
103.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
104.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
105.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
106.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
107.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
108.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
109.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie
110.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas



21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COUSIN	Pierre
23.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
24.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
25.	CUCM	DE WINTER	Damien
26.	CUCM	DENIS	Eric
27.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
28.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
29.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
30.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
31.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
32.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
33.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
34.	CUCM	GADOIS	Christian
35.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
36.	CUCM	GOBERT	Eric
37.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
38.	CUCM	GUERIN	Daniel
39.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
40.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
41.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
44.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
45.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
46.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
47.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
48.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
51.	FALAISE	LEROY	Eric
52.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
53.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
54.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
55.	BAYEUX	MANACH	Gérard
56.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
57.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
58.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
59.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
60.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
61.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
62.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
63.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
64.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
65.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
66.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
67.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
68.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
69.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
70.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
71.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
72.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick

73.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
74.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
75.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
76.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
77.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain
78.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
79.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
80.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis

Excusés, ayant donné pouvoir :

	Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIÈRES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>110</b>	<b>4</b>	<b>114</b>

Vu, les dispositions des articles L.5211-17, L.5211-20, L. 5711-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'arrêté préfectoral du 24 juillet 1938 portant création du syndicat,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 28 juillet 2016, portant création de la Communauté Urbaine de Caen la mer, issue de la fusion de la Communauté d'agglomération Caen la mer, de la communauté de communes Entre Thue et Mue et de la communauté de communes Plaine Sud de Caen et de l'extension à la commune de Thaon,

Vu, la délibération du Comité Syndical en date du 6 septembre 2016 adoptant les nouveaux statuts du SDEC ÉNERGIE,

Vu, l'arrêté inter préfectoral (Manche/Calvados) en date du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Vu les arrêtés préfectoraux de création de communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sur le département du Calvados,

Vu la délibération du Comité Syndical du 9 mars 2017, modifiant les annexes 1 et 2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Vu la délibération du Comité Syndical du 8 février 2018, modifiant les annexes 1 à 5 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Vu la délibération du Comité Syndical du 28 février 2019, modifiant les annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer,

Vu, le jugement du tribunal administratif de Caen du 28 décembre 2018, annulant l'arrêté préfectoral du 29 juillet 2016 portant création de la commune nouvelle de Saline, avec effet au 31 décembre 2019,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2019 portant projet de rattachement de la commune de Troarn à la communauté urbaine de Caen la mer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2019 portant rétablissement de la commune de Sannerville au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu, l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2019 portant rétablissement de la commune de Troarn au 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Vu les nouveaux transferts de compétences intervenus depuis le 28 février 2019,

Considérant qu'il convient de mettre à jour les annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE impactées par les décisions susvisées, Monsieur le Président propose d'ajuster les documents suivants :

- **Annexe 1** : Liste des membres et des compétences transférées ;
- **Annexe 2** : Périmètre des collèges électoraux, jusqu'au renouvellement général des conseillers municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 3** : Périmètre des collèges électoraux des communes situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la mer, à compter du renouvellement général des conseils municipaux postérieur à 2014 ;
- **Annexe 4** : Périmètre du collège des communes membres du Syndicat, adhérentes de la Communauté urbaine de Caen la mer.

Ces annexes, mises à jour, ont été transmises aux représentants du Comité Syndical préalablement à la réunion - annexe E de la note de présentation jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la mise à jour des annexes 1 à 4 des statuts du SDEC ÉNERGIE (jointes en annexes) ; les annexes 5 et 6 ne présentant aucune modification ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 13 FEV. 2020  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020  
- et transmise en Préfecture de Caen le 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2019**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
27.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
28.	CUCM	COUESPEL	Pierre
29.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
30.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
31.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
32.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
33.	CUCM	DE SOUSA	Manuel



34.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
35.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
36.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
37.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
38.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
39.	BAYEUX	DUVET	Christian
40.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
41.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
42.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
43.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
44.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
45.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
46.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
47.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
48.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
49.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
50.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
51.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
52.	CUCM	GUEROULT	Eric
53.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
54.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
55.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
56.	CUCM	HITIER	Bruno
57.	CUCM	HUET	Roger
58.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
59.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
60.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
61.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
62.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
63.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
64.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
65.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
66.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
67.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
68.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
69.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
70.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
71.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
72.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
73.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
74.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
75.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
76.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
77.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
78.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
79.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
80.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
81.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
82.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
83.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
84.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
85.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain

87.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
88.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
89.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
90.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
91.	FALAISE	POURNY	Pascal
92.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
93.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
94.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
95.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
96.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
97.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
98.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
99.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
100.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
101.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
102.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
103.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
104.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
105.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
106.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
107.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
108.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
109.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COUSIN	Pierre
23.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
24.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



25.	CUCM	DE WINTER	Damien
26.	CUCM	DENIS	Eric
27.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
28.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
29.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
30.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
31.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
32.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
33.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
34.	CUCM	GADOIS	Christian
35.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
36.	CUCM	GOBERT	Eric
37.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
38.	CUCM	GUERIN	Daniel
39.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
40.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
41.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
42.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
43.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
44.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
45.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
46.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
47.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
48.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
49.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
50.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
51.	FALAISE	LEROY	Eric
52.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
53.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
54.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
55.	BAYEUX	MANACH	Gérard
56.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
57.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
58.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
59.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
60.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
61.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
62.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
63.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
64.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
65.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
66.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
67.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
68.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
69.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
70.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
71.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
72.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
73.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
74.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
75.	LISIEUX - MOY AUX	TARGAT	Dany
76.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
77.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

78.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
79.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
80.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
81.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>109</b>	<b>4</b>	<b>113</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le compte de gestion 2019 du Budget principal du SDEC ENERGIE, présenté par Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale CAEN ORNE et ODON, est conforme au compte administratif 2019 établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section Fonctionnement	22 582 944,68	7 411 557,85	4 767 752,31	19 939 139,14
Section Investissement	-804 118,46	0,00	4 197 316,40	3 393 197,94
<b>Total</b>	<b>21 778 826,22</b>	<b>7 411 557,85</b>	<b>8 965 068,71</b>	<b>23 332 337,08</b>



Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget principal du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget principal du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
2.	CUCM	ARTISON	Alain
3.	CUCM	BARILLON	Brigitte
4.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
5.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
6.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
7.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
8.	CUCM	BELLANGER	Joël
9.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
10.	FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
12.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
14.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
15.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
32.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques

34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CUCM	HITIER	Bruno
55.	CUCM	HUET	Roger
56.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
57.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
58.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
59.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
60.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
61.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
62.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
63.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
64.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
65.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
66.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
67.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
68.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
69.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
70.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
71.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
72.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
73.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
74.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
75.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
76.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
77.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
78.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
79.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
80.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
81.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
82.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
83.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
84.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
86.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude

87.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
88.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
89.	FALAISE	POURNY	Pascal
90.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
91.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
92.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
93.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
94.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
95.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
96.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
97.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
98.	LISIEUX - MOYAUX	RUAX	Jean-Claude
99.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
100.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
101.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
102.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
103.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
104.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
105.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
106.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
107.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
3.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
4.	CUCM	AOUN	Antoine
5.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
6.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
7.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
8.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
9.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
10.	CUCM	BAIL	Romain
11.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
12.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
13.	CAEN EST	BIZET	Michel
14.	CUCM	BLANDIN	Erick
15.	CUCM	BOCHER	Joël
16.	CUCM	BODIN	Eric
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric
29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
43.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
44.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
45.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
46.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
47.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
48.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
49.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
50.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
53.	FALAISE	LEROY	Eric
54.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
55.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
56.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
57.	BAYEUX	MANACH	Gérard
58.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
59.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
60.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
62.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
63.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
64.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
65.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
66.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
67.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
68.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
69.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
70.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
71.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
74.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
75.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
76.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
77.	LISIEUX - MOYEAUX	TARGAT	Dany
78.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
79.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

80.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
81.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
82.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
83.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAux	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>107</b>	<b>4</b>	<b>111</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le compte administratif 2019 du budget principal, transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation,

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2019 présente un résultat cumulé excédentaire de 23 332 337.08 €, dont un excédent cumulé de 19 939 139.14 € en section de fonctionnement et un excédent cumulé de 3 393 197.94 € en section d'investissement.



Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	19 939 139.14 €	0 €	19 939 139.14 €
Investissement	3 393 197.94 €	-12 590 491.42 €	-9 197 293.48 €
<b>TOTAL</b>	<b>23 332 337.08 €</b>	<b>-12 590 491.42 €</b>	<b>10 741 845.66 €</b>

Le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2019.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2019 du Budget principal du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget principal du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **DONNE** quittus au Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Président et par délégation,

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SDEC ÉNERGIE,



Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert

34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le compte de gestion 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE du Comptable, arrêté par délibération ce même jour,

Vu le compte administratif 2019 du budget principal du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour,

Considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT		
Excédent de fonctionnement 19 939 139,14 €	Report de fonctionnement au 002 pour 2020	10 741 845,66 €
	Affectation du résultat au 1068 pour 2020	9 197 293,48 €
Report d'investissement au 001 pour 2020		3 393 197,94 €



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 3 393 197.94 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 10 741 845.66 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 9 197 293.48 € au chapitre 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOURAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert

34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

	Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le SDEC ENERGIE, relève de la nomenclature comptable « M14 » et, comme toute collectivité de plus de 10 000 habitants, a le choix de voter le budget soit :

- par nature, c'est-à-dire qui correspond à un vote par chapitre ou article comptable ;
- par fonction, dont la présentation semble peu adaptée à l'activité des syndicats.

Considérant que précédemment, le vote du budget du SDEC ENERGIE était un vote par nature et que dans le cadre des maquettes budgétaires officielles, ce niveau de vote par nature est également croisé avec une présentation fonctionnelle.

Considérant que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2020 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2019 et sur le constat des comptes de l'exercice 2019,

Considérant que les soldes d'exécution de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2020 dans sa globalité.



Le projet de budget 2020 s'élève à 106 436 945.66 €, dont 45 436 945.66€ en section de fonctionnement et 61 000 000 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	45 436 945.66 €
Dépenses d'investissement	61 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 436 944.66 €</b>

Recettes de fonctionnement	45 436 945.66 €
Recettes d'investissement	61 000 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>106 436 944.66 €</b>

Le projet de budget principal du SDEC ÉNERGIE 2020 a été transmis aux représentants du Comité syndical, préalablement à la réunion - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Monsieur le Président soumet cette proposition de budget à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif principal 2020 par nature ; ce budget s'équilibrant à 106 436 945.66 €, dont 45 436 945.66 € en section de fonctionnement et 61 000 000 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SUBVENTIONS 2020**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert

34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAU	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAU	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

	Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le budget primitif principal 2020 voté par le Comité syndical de ce même jour,

Considérant que le budget principal du SDEC ÉNERGIE 2020 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2019,

Les subventions proposées pour 2020, se répartissent comme suit :

	BP 2019	CA 2019	BP 2020	
<b>TIERS PUBLICS 65738</b>	Accompagnement études énergie	10 000	10 299,70	15 000
	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	40 000	51 975,83	60 000
	Subventions à l'achat des V.E.	75 000	27 400,00	50 000
	Office de tourisme Bayeux Intercom	8 000	8 000,00	8 000
	Fonds de solidarité énergie	40 000	23 030,00	40 000
	Aides CCAS	5 000	950,00	5 000
	Divers	12 000	2 000,00	7 000
<b>Sous-total</b>	<b>190 000</b>	<b>123 655,53</b>	<b>185 000</b>	
<b>TIERS PRIVES 6574</b>	Amicale du personnel	40 000	38 804,00	40 000
	Maîtrise de l'énergie pour usagers en situation de précarité	60 000	45 000,00	60 000
	Divers	0	0	5 000
<b>Sous-total</b>	<b>100 000</b>	<b>83 804,00</b>	<b>105 000</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>290 000</b>	<b>207 459,53</b>	<b>290 000</b>	

Le projet de budget principal du SDEC ÉNERGIE présentant la répartition des subventions 2020 a été transmis aux représentants du Comité syndical, préalablement à la réunion - annexe G de la note de présentation jointe à la convocation.

Monsieur le Président soumet cette répartition des subventions 2020 à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la répartition des subventions proposée pour 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATION DE PAIEMENT (AP) / CREDITS DE PAIEMENT (CP)**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel

33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain

86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul

25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe

78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain
79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAux	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, la délibération du Comité Syndical le 13 décembre 2018 relative à la mise en place d'une gestion pluriannuelle budgétaire des investissements par autorisation de programmes et crédits de paiement,

Vu le budget primitif principal du SDEC ÉNERGIE, voté ce même jour, par délibération du Comité Syndical,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau syndical en date du 16 janvier 2020.

Considérant que, dans le cadre du contrat de concession d'électricité 2018/2048, la réalisation de travaux prioritaires sur les réseaux publics d'électricité est définie dans le cadre de Programmes Pluriannuels d'Investissement de 4 ans.

Considérant que le premier PPI couvre la période 2019/2022.

Considérant que cette nouvelle gestion des travaux d'investissement est pilotée budgétairement et comptablement par la mise en place de la procédure des AP/CP (Autorisation de Programme / Crédits de Paiement).

Considérant que les dépenses d'investissement de ces opérations sont financées par les recettes venant de l'Etat (FACÉ, PCT), des usagers au travers de la TCCFE, d'Enedis (Redevances) ou des collectivités.

Monsieur le Président rappelle que le Comité Syndical du 4 avril 2019 avait délibéré sur les montants suivants :

Finalité PPI 2019/2022		Montant de l'Autorisation de Paiement 2019-2022	Crédits de paiement délibérés			
			2019	2020	2021	2022
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	8 750 000	2 500 000	2 250 000	2 000 000	2 000 000
B	Sécurisation BT fils nus communes rurales	17 270 000	4 200 000	4 270 000	4 400 000	4 400 000
C	Sécurisation BT fils nus communes urbaines	7 500 000	1 000 000	2 100 000	2 200 000	2 200 000
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	1 500 000	500 000	300 000	300 000	400 000
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	280 000	70 000	70 000	70 000	70 000
<b>TOTAL HT</b>		<b>35 300 000</b>	<b>8 270 000</b>	<b>8 990 000</b>	<b>8 970 000</b>	<b>9 070 000</b>

Au 31 décembre 2019, l'état des crédits de paiement au vue des mandatements 2019 et des besoins recensés s'établit comme suit :

Finalité PPI 2019/2022		Montant de l'Autorisation de Paiement 2019-2022 voté en 2019	Crédits de paiement				Montant de l'AP 2019-2022 ajusté
			Mandatés	Ajustés aux besoins évalués			
				2019	2020	2021	
A	Renforcement réseau BT en zone rurale	8 750 000	2 624 066	2 800 000	2 800 000	2 775 934	11 000 000
B	Sécurisation BT fils nus communes rurales	17 270 000	3 079 448	4 200 000	4 000 000	3 990 552	15 270 000
C	Sécurisation BT fils nus communes urbaines	7 500 000	109 174	2 100 000	2 200 000	2 690 826	7 100 000
D	Enfouissement de réseau BT autres que BT fils nus des communes rurales en zone littorale de vent supérieure à 170 km/h	1 500 000	254 840	800 000	300 000	355 160	1 710 000
E	Mise en œuvre de travaux sous tension	280 000	0	80 000	70 000	70 000	220 000
<b>TOTAL</b>		<b>35 300 000</b>	<b>6 067 528</b>	<b>9 980 000</b>	<b>9 370 000</b>	<b>9 882 472</b>	<b>35 300 000</b>

Monsieur le Président propose les ajustements budgétaires pluriannuels présentés, à l'approbation du Comité Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ajustements budgétaires pluriannuels proposés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) - COMPTE DE GESTION 2019**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert

34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYEAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le compte de gestion 2019 du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ENERGIE, présenté par Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale CAEN-ORNE et ODON, est conforme au compte administratif 2019 établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section Fonctionnement	5 096,78	0	-4 289,03	807,75
Section Investissement	1 371 940,55	0	-284 116,53	1 087 824,02
<b>Total</b>	<b>1 377 037,33</b>	<b>0</b>	<b>-288 405,56</b>	<b>1 088 631,77</b>

Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
2.	CUCM	ARTISON	Alain
3.	CUCM	BARILLON	Brigitte
4.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
5.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
6.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
7.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
8.	CUCM	BELLANGER	Joël
9.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
10.	FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
12.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
14.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
15.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
32.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques

34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CUCM	HITIER	Bruno
55.	CUCM	HUET	Roger
56.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
57.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
58.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
59.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
60.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
61.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
62.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
63.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
64.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
65.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
66.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
67.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
68.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
69.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
70.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
71.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
72.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
73.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
74.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
75.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
76.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
77.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
78.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
79.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
80.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
81.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
82.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
83.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
84.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
86.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude

87.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
88.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
89.	FALAISE	POURNY	Pascal
90.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
91.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
92.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
93.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
94.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
95.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
96.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
97.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
98.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
99.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
100.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
101.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
102.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
103.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
104.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
105.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
106.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
107.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
3.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
4.	CUCM	AOUN	Antoine
5.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
6.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
7.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
8.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
9.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
10.	CUCM	BAIL	Romain
11.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
12.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
13.	CAEN EST	BIZET	Michel
14.	CUCM	BLANDIN	Erick
15.	CUCM	BOCHER	Joël
16.	CUCM	BODIN	Eric
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric
29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
43.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
44.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
45.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
46.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
47.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
48.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
49.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
50.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
53.	FALAISE	LEROY	Eric
54.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
55.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
56.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
57.	BAYEUX	MANACH	Gérard
58.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
59.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
60.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
62.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
63.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
64.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
65.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
66.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
67.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
68.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
69.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
70.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
71.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
74.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
75.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
76.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
77.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
78.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
79.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

80.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
81.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
82.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
83.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

	Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIÈRES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>107</b>	<b>4</b>	<b>111</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le compte administratif 2019 du budget annexe « Energies Renouvelables », transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe H de la note de présentation jointe à la convocation,

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2019 du budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2019 présente un résultat excédentaire de 1 088 631.77 €, dont un excédent de 807.75 € en section de fonctionnement et un excédent de 1 087 824.02 € en section d'investissement.



Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	807.75 €	0 €	807.75 €
Investissement	1 087 824.02 €	-17 573.33 €	1 070 250.69 €
TOTAL	1 088 631.77 €	-17 573.33 €	1 071 058.44 €

Le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2019.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2019 du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe LAGALLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **DONNE** quittus au Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Président et par délégation,

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SDEC ÉNERGIE,



Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2021

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2020

### Extrait du registre des délibérations

#### **Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) - AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELANDE	Hubert



34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le compte de gestion 2019 du budget annexe « Energies renouvelables » du SDEC ÉNERGIE du Comptable, arrêté par délibération ce même jour ;

Vu, le compte administratif 2019 du budget « Energies renouvelables » du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour ;

Considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2019 :

AFFECTATION DU RESULTAT	
Report de fonctionnement au 002 pour 2020	807,75 €
Report d'investissement au 001 pour 2020	1 087 824,02 €
Affectation du résultat au 1068 pour 2020	0 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 807,75 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 1 087 824,02 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



SDEC  
ENERGIE Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) 2020**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert



34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIÈRES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIÈRES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYEAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYEAUX	RUAX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYEAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIÈRES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature M4, structurée par nature uniquement,

Considérant que ce budget doit donc être voté par nature et par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,

Considérant que le budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE 2020 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2019 et sur le constat des comptes de l'exercice 2019,

Considérant que les soldes d'exécution de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2020 dans sa globalité,

Considérant que ce budget est présenté en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement par la reprise de l'excédent de l'exercice 2019, situation autorisée par la réglementation comptable,



Le projet de budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 s'élève à 1 724 824.02 € dont 102 000 € en section de fonctionnement et 1 622 824.02 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	102 000.00 €
Dépenses d'investissement	1 622 824.02 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 724 824.02 €</b>

Recettes de fonctionnement	102 000 €
Recettes d'investissement	985 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 087 000 €</b>

Le projet de budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 du SDEC ÉNERGIE a été transmis aux représentants du Comité syndical, préalablement à la réunion - annexe H de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Monsieur le Président soumet cette proposition de budget à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2020 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 1 724 824.02 € dont 102 000 € en section de fonctionnement et 1 622 824.02 € en section d'investissement;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" (ENR) 2020 - PROVISIONS POUR GROS  
ENTRETIEN**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel

33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain

86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul



25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe

78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain
79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant le Budget primitif annexe « Energies Renouvelables » 2020 présenté en séance,

Considérant que les dépenses de fonctionnement prennent, notamment en compte à l'article 042 - dotations aux amortissements - la constitution de provisions pour gros entretiens des panneaux photovoltaïques installés sur les bâtiments publics des communes ou des EPCI, afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement,

Considérant que ces provisions pour gros entretiens concernent le remplacement des onduleurs et sont établis sur la base du plan pluriannuel de travaux ci-après :



Bâtiments publics portant les panneaux photovoltaïques	Localisation		Coût Onduleur	Durée	Montant annuel
Gymnase intercommunal	Communautés de Communes VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	Rue des écoles - SAINTE HONORINE DU FAY	4 600 €	20 ANS	230 €
Atelier municipal	SUBLES	RD 99	1 000 €		50 €
Centre Aquatique Aquanacre	Communautés de Communes CŒUR DE NACRE	RD 35 - DOUVRES LA DELIVRANDE	5 500 €		275 €
Prébo'Cap	Communauté de Communes PRE BOCAGE INTERCOM	Rue des Fours à chaux - Zone d'activité des Noires Terres - VILLERS BOCAGE	1 200 €		60 €
Eglise	BREMOY	Le Bourg	1 700 €		85 €
Salle des fêtes	LIVAROT PAYS D'AUGE	1, route des Moutiers Hubert - Notre Dame de Courson	7 300 €		365 €
Gymnase communal Pierre Roux	DOUVRES LA DELIVRANDE	Rue Pierre Roux - DOUVRES LA DELIVRANDE	6 500 €		325 €
Hall des sports Clément MOISI		8 500 €	425 €		
Ecole de musique de Vassy	VALDALLIERE	Rue Marcel Lepage	3 700 €		185 €

Monsieur le Président soumet cette proposition de constituer les provisions pour gros entretiens au Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de constituer les provisions pour gros entretiens, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables » ;
- **DECIDE** de doter pour l'année 2020 le montant de ces provisions à hauteur de 2 000€ sur la base des opérations présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

13 FEV. 2020

- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2020

### Extrait du registre des délibérations

#### **Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" (MD) - COMPTE DE GESTION 2019**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert



34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le compte de gestion 2019 du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ENERGIE, présenté par Mme Janick GAILLARD-PRETI, Trésorière principale CAEN-ORNE et ODON, est conforme au compte administratif 2019 établi par le Président, M. Jacques LELANDAIS.

Budget principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	Part affectée à l'investissement 2019	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Section Fonctionnement	213 713,76	0	-209 163,60	4 550,16
Section Investissement	2 878 383,85	0	154 955,25	3 033 339,10
<b>Total</b>	<b>3 092 097,61</b>	<b>0</b>	<b>-54 208,35</b>	<b>3 037 889,26</b>



Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte de gestion 2019 du Trésorier du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ENERGIE ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à le signer et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : 13 FEV. 2020  
 - pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020  
 - et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" (MD) - COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, 2<sup>ème</sup> Vice-Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
2.	CUCM	ARTISON	Alain
3.	CUCM	BARILLON	Brigitte
4.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
5.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
6.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
7.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
8.	CUCM	BELLANGER	Joël
9.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
10.	FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
12.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
14.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
15.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
32.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques

34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CUCM	HITIER	Bruno
55.	CUCM	HUET	Roger
56.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
57.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
58.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
59.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
60.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
61.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
62.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
63.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
64.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
65.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
66.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
67.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
68.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
69.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
70.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
71.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
72.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
73.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
74.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
75.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
76.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
77.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
78.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
79.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
80.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
81.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
82.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
83.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
84.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
86.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude

87.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
88.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
89.	FALAISE	POURNY	Pascal
90.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
91.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
92.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
93.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
94.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
95.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
96.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
97.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
98.	LISIEUX - MOYAUX	RUAX	Jean-Claude
99.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
100.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
101.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
102.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
103.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
104.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
105.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
106.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
107.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
3.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
4.	CUCM	AOUN	Antoine
5.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
6.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
7.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
8.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
9.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
10.	CUCM	BAIL	Romain
11.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
12.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
13.	CAEN EST	BIZET	Michel
14.	CUCM	BLANDIN	Erick
15.	CUCM	BOCHER	Joël
16.	CUCM	BODIN	Eric
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric
29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
43.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
44.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
45.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
46.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
47.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
48.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
49.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
50.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
51.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
52.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
53.	FALAISE	LEROY	Eric
54.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
55.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
56.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
57.	BAYEUX	MANACH	Gérard
58.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
59.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
60.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
61.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
62.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
63.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
64.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
65.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
66.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
67.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
68.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
69.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
70.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
71.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
72.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
73.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
74.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
75.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
76.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
77.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
78.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
79.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

80.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
81.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
82.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
83.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

	Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTÉ URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIÈRES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>107</b>	<b>4</b>	<b>111</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le compte administratif 2019 du budget annexe « Mobilité Durable », transmis aux représentants préalablement à la réunion - annexe I de la note de présentation jointe à la convocation,

Sous la présidence de Monsieur Philippe LAGALLE, Vice-Président en charge de l'Administration et des Finances, le compte administratif 2019 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE établi par le Président, Monsieur Jacques LELANDAIS, est présenté en détail, avant d'être soumis au vote du Comité Syndical.

Le compte administratif 2019 présente un résultat excédentaire de 3 037 889,26 €, dont un excédent de 4 550.16 € en section de fonctionnement et un excédent de 3 033 339.10 € en section d'investissement.



Ces résultats sont conformes à ceux indiqués par le compte de gestion du comptable public.

	Résultat de l'exercice 2019	Restes à réaliser	Résultat de clôture de l'exercice 2019
Fonctionnement	4 550.16 €	0 €	4 550.16 €
Investissement	3 033 339.10 €	-47 887.82 €	2 985 451.28 €
TOTAL	3 037 889.26 €	-47 887.82 €	2 990 001.44 €

Le Président, M. Jacques LELANDAIS quitte l'assemblée lors du vote du compte administratif 2019.

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président propose au Comité Syndical d'arrêter le compte administratif 2019 du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ENERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le 2<sup>ème</sup> Vice-Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ARRETE** le compte administratif 2019 du Budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ENERGIE (joint en annexe) ;
- **DONNE** quitus au Président ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Président et par délégation,

Le 2<sup>ème</sup> Vice-Président du SDEC ÉNERGIE,



Philippe LAGALLE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2021
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2021

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" (MD) - AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert



34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINTE PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, le compte de gestion 2019 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE du Comptable, arrêté par délibération ce même jour ;

Vu, le compte administratif 2019 du budget « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE, arrêté par délibération ce même jour ;

Considérant la conformité des documents précités, le Président présente au Comité Syndical les résultats de l'exercice 2019 :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT</b>	
Report de fonctionnement au 002 pour 2020	4 550,16 €
Report d'investissement au 001 pour 2020	3 033 339,10 €
Affectation du résultat au 1068 pour 2020	0 €



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 4 550.16 €, au chapitre 002 des recettes de fonctionnement du budget primitif 2020 ;
- **DECIDE** d'affecter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget 2019 d'un montant de 3 033 339.10 €, au chapitre 001 des recettes d'investissement du budget primitif 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MOBILITE DURABLE" (MD) 2020**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert

34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier



26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYEAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Conseil d'Exploitation, réuni le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE relève de la nomenclature M4, structurée par nature uniquement,

Considérant que ce budget doit donc être voté par nature et par chapitre de la section de fonctionnement et de la section d'investissement,

Considérant que le budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE 2020 est établi dans le respect du débat d'orientations budgétaires du 12 décembre 2019 et sur le constat des comptes de l'exercice 2019,

Considérant que les soldes d'exécution de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser de l'investissement) sont repris dès le budget primitif, ce qui évite de voter un budget supplémentaire et ainsi favorise une lecture du budget 2020 dans sa globalité,

Considérant que ce budget est en équilibre en section de fonctionnement et en suréquilibre en section d'investissement par la reprise de l'excédent de l'exercice 2019, situation autorisée par la réglementation comptable,



Le projet de budget annexe « Mobilité Durable » 2020 s'élève à 4 138 339.10 €, dont 630 000 € en section de fonctionnement et 3 508 339.10 € en section d'investissement.

	Budget primitif principal
Dépenses de fonctionnement	630 000,00 €
Dépenses d'investissement	3 508 339.10 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 138 339.10 €</b>

Recettes de fonctionnement	630 000 €
Recettes d'investissement	570 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000 €</b>

Le projet de budget annexe « Mobilité Durable » 2020 du SDEC ÉNERGIE a été transmis aux représentants du Comité syndical, préalablement à la réunion - annexe I de la note de présentation jointe à la convocation - est présenté au Comité Syndical.

Monsieur le Président soumet cette proposition de budget à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **VOTE** le budget primitif annexe « Mobilité Durable » 2020 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 4 138 339.10 €, dont 630 000 € en section de fonctionnement et 3 508 339.10 € en section d'investissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" (MD) 2020 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert

34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude

87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAU	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAU	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier

26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON représentant le la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	199	194	108	4	112

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant le Budget primitif annexe « Mobilité durable » présenté en séance,

Considérant que les dépenses de fonctionnement prennent, notamment, en compte au chapitre 042 - article 6815 - dotations aux amortissements - la constitution de provisions pour gros entretiens des infrastructures de recharge pour véhicules électrique ou hybrides installées dans les communes ou EPCI, afin de maintenir les infrastructures en bon état de fonctionnement.

Considérant que ces provisions pour gros entretiens concernent principalement le remplacement des pièces électroniques et sont basées sur un plan pluriannuel de travaux.

Objet	Volume	Montant total	Durée en année	Montant annuel
Remplacement des composants électroniques	Les bornes en service	150 000 €	10	15 000 €

Monsieur le Président soumet cette proposition de constituer les provisions pour gros entretiens au Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de constituer les provisions pour gros entretiens comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Mobilité Durable » ;
- **DECIDE** de doter le montant de ces provisions pour l'année 2020 à hauteur de 15 000€ pour couvrir le remplacement des composants électroniques des bornes installées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :

13 FEV. 2020

- et transmise en Préfecture de Caen le :

14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS**

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
18.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
19.	CUCM	BOURDON	Alain
20.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
21.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
22.	CUCM	BRUNEL	Alain
23.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
24.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
25.	CUCM	COLLIN	Anne
26.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
27.	CUCM	COUESPEL	Pierre
28.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
29.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
30.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
31.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
32.	CUCM	DE SOUSA	Manuel



33.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
34.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
35.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
36.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
37.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
38.	BAYEUX	DUVET	Christian
39.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
40.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
41.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
42.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
43.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
44.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
45.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
46.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
47.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
48.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
50.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
51.	CUCM	GUEROULT	Eric
52.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
53.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
54.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
55.	CUCM	HITIER	Bruno
56.	CUCM	HUET	Roger
57.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
58.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
59.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
60.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
61.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
62.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
63.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
64.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
65.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
66.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
67.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
68.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
69.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
70.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
72.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
73.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
74.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
75.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
76.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
77.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
78.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
79.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
80.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
81.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
82.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
83.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
84.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
85.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain

86.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
87.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
88.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
89.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
90.	FALAISE	POURNY	Pascal
91.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
92.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
93.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
94.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
95.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
96.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
97.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
98.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
99.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
100.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
101.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
102.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
103.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
104.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
105.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
106.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
107.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
108.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	CUCM	CAPOEN	Philippe
17.	CUCM	CARDON	Vincent
18.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
19.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
20.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
21.	CUCM	COLOMBEL	Michel
22.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
23.	CUCM	COUSIN	Pierre
24.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul



25.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
26.	CUCM	DE WINTER	Damien
27.	CUCM	DENIS	Eric
28.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
29.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
30.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
31.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
32.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
33.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
34.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
35.	CUCM	GADOIS	Christian
36.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
37.	CUCM	GOBERT	Eric
38.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
39.	CUCM	GUERIN	Daniel
40.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
41.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
42.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
43.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
44.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
45.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
46.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
47.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
48.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
49.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
50.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
51.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
52.	FALAISE	LEROY	Eric
53.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
54.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
55.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
56.	BAYEUX	MANACH	Gérard
57.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
58.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
59.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
60.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
61.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
62.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
63.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
64.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
65.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
66.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
67.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
68.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
69.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
70.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
71.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
72.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
74.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
75.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
76.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
77.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe

78.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain
79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
80.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
81.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
82.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>108</b>	<b>4</b>	<b>112</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions des délibérations du Comité Syndical en date des 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015 validant le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au mécanisme de fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent,

Vu, l'avis de la commission « Administration-Finances », en date du 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que la mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Considérant les nouvelles demandes présentées depuis le Comité Syndical du 12 décembre 2019.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de se prononcer sur les 28 projets présentés :

- Montant total des travaux HT : 1 346 962,41 €
- Montant global de la participation communale : 741 462,58 €
  - Montant des fonds de concours : 729 575,36 €
  - Montant du solde de fonctionnement : 11 887,22 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux représentants du Comité syndical, en annexe K de la note de présentation, jointe à leur convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la liste des nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, ci-jointe (28 projets pour un montant total des fonds de concours de 729 575,36 €) ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2020

### Extrait du registre des délibérations

#### **Objet : CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2020**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
32.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques



34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CUCM	HUET	Roger
55.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
56.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
57.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
58.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
59.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
60.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
61.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
62.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
63.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
64.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
65.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
66.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
67.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
68.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
69.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
70.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
71.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
72.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
73.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
74.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
75.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
76.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
77.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
78.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
79.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
80.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
81.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
82.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
83.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
84.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
85.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
86.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard

87.	FALAISE	POURNY	Pascal
88.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
89.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
90.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
91.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
92.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
93.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
94.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
95.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
96.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
97.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
98.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
99.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard
100.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
101.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
102.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
103.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
104.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
105.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excus s, Mesdames et Messieurs les repr sentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Jo�l
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	R�mi
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	R�my
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric



29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CUCM	HITIER	Bruno
43.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
44.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
45.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
46.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
47.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
48.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
49.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
50.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
51.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
52.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
53.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
54.	FALAISE	LEROY	Eric
55.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
56.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
57.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
58.	BAYEUX	MANACH	Gérard
59.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
60.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
61.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
63.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
64.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
65.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
66.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
67.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
68.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
69.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
70.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
71.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
72.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
73.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
74.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
75.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
76.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
77.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
78.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
79.	LISIEUX - MOY AUX	TARGAT	Dany
80.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
81.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain

82.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
83.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
84.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
85.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>105</b>	<b>4</b>	<b>109</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu, l'avis de la Commission « Administration-Finances », réunie le 7 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que les contributions et aides financières proposées pour 2020 sont établies, à la fois dans le cadre du projet stratégique du syndicat, des conclusions du DOB, actées par délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2019, et de la mise en œuvre du premier Programme Pluriannuel d'Investissement déclinant les objectifs inscrits au schéma directeur des investissements.

Considérant qu'elles traduisent, l'effort du Syndicat dans un contexte budgétaire contraint, à soutenir l'investissement des communes sur les réseaux d'énergie et son accompagnement en faveur du développement de la transition énergétique.

Ces contributions et aides financières 2020 ont été transmises aux membres du Comité Syndical, préalablement à la réunion - annexe J de la note de présentation, jointe à la convocation.

Monsieur le Président soumet les contributions et aides financières 2020 à l'approbation du Comité Syndical.



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, par 108 voix POUR et 1 ABSTENSION :

- **ADOpte** les contributions et aides financières 2020, telles que détaillées en séance ;
- **ACTE** la durée d'application de ces aides et contributions à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2021 ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



## REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 06 FEVRIER 2020

### Extrait du registre des délibérations

**Objet : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE VIRE NORMANDIE : PARTICIPATION A LA SOCIETE DE PROJET**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
32.	CREUILLY - DOUVRES	DELANDE	Hubert



33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
55.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
56.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
57.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
58.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
59.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
60.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
61.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
62.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
63.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
64.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
65.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
66.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
67.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
68.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
69.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
70.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
71.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
72.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
73.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
74.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
75.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
76.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
77.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
78.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
79.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
80.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
81.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
82.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
83.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
84.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
85.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard

86.	FALAISE	POURNY	Pascal
87.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
88.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
89.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
90.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
91.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
92.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
93.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
94.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
95.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
96.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
97.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
98.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard
99.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
100.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
101.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
102.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
103.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
104.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaients absents ou excus s, Mesdames et Messieurs les repr sentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Jo�l
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	R�mi
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	R�my
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric



29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CUCM	HITIER	Bruno
43.	CUCM	HUET	Roger
44.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
45.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
46.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
47.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
48.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
49.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
50.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
51.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
52.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
55.	FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
57.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
58.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
59.	BAYEUX	MANACH	Gérard
60.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
61.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
62.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
64.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
65.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
66.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
67.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
68.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
69.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
70.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
71.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
74.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
75.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
76.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
77.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
78.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
79.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
80.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
81.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe

82.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain
83.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
84.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
85.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
86.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>104</b>	<b>4</b>	<b>108</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Energie », réunie le 6 janvier 2020 et du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, les projets de statuts constitutifs, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe L),

Vu, le projet de pacte d'associés relatif à la société PV LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe M),

Considérant que la Loi du 17 août 2015 de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) fixe pour objectif de porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030. Pour y arriver, les énergies renouvelables devront représenter 40 % de la production d'électricité.



Considérant que la France s'est dotée pour atteindre cet objectif, d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), avec la volonté de tripler la puissance installée de la filière solaire d'ici 2023. Les collectivités ont un rôle important à jouer. Elles peuvent faciliter le développement de projets photovoltaïques sur les toitures de leurs bâtiments mais également en mettant à disposition des terrains dégradés pour la création de parcs solaires.

Considérant, que dans ce cadre, en mai 2016, le maire de Saint-Martin-de-Tallevende, (aujourd'hui commune déléguée de la commune nouvelle de Vire-Normandie), a proposé d'étudier la faisabilité de réaliser une centrale photovoltaïque au sol pour valoriser un terrain actuellement situé dans le périmètre d'exploitation de la carrière de la société « Granulats de Basse-Normandie » (G.B.N), filiale du groupe Eurovia.

Considérant que l'objectif de Vire-Normandie labellisée « CIT'ergie » est aussi de contribuer au Plan Climat Air Energies territorial et de diversifier le bouquet énergétique du territoire en devenant producteur d'énergie tout en valorisation une friche industrielle.

Considérant que, suite à une sollicitation de la commune de Vire Normandie et de la SEML « West Energies », le Bureau Syndical du 8 juin 2018 a décidé d'adopter une convention tripartite de partenariat, visant à évaluer la faisabilité économique du projet.

Considérant que, sur la base de l'étude de faisabilité du projet, le Bureau Syndical du 13 septembre et du 6 décembre 2019 avait décidé de saisir le Comité syndical de février 2020 afin qu'il se prononce sur l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet, créé à cet effet par les partenaires du projet.

Considérant que le projet se caractérise par les éléments techniques principaux suivants :

- Superficie du site : 5,3 ha,
- Puissance : 3,1 à 3,7 MWc (Méga Watts Crête),
- Production annuelle : 3,4 à 4 Mwh sur la base d'un gisement solaire estimé : 1079 kWh/kWc,
- Nombre de panneaux : 10 300 à 12 300 (300 Wc de puissance unitaire).

D'un point de vue économique, ce projet nécessite le soutien de partenaires publics et, globalement, sa rentabilité attendue à long terme l'exclut de facto du champ d'investigation des opérateurs privés.

En effet, le bilan économique montre que l'opération, qui répond aux objectifs de transition énergétique du territoire, est d'une rentabilité limitée sur 20 ans, mais acceptable sur 30 ans soit la durée de vie minimale des modules de production.

L'apport de la Banque des Territoires au travers du programme « Action Cœur de Ville » est un élément essentiel pour assurer le financement de l'installation et optimiser la rentabilité du projet.

Enfin, du point de vue sociétal, l'ouverture aux citoyens est souhaitée sous la forme d'un recours à un fonds citoyen.

Sur la base de cette étude de faisabilité favorable à la poursuite du projet, les 3 acteurs initiaux à savoir Vire Normandie, la SEML « West Energies », le SDEC ENERGIE et la Banque du Territoire, en tant que nouvel entrant, ont décidé de s'associer pour définir les modalités techniques, juridiques et financières nécessaires à sa réalisation, c'est-à-dire créer une société de projet adéquate.

En vue de la création de cette société de projet qui serait composée de la Ville de Vire Normandie, de la SEM West Énergie, de la Banque des Territoires et du SDEC ÉNERGIE, le SDEC ÉNERGIE s'est attaché les services d'un cabinet d'avocats spécialisés pour évaluer juridiquement et financièrement les statuts de cette entreprise et son pacte d'associés.

Plusieurs phases d'échanges avec les partenaires ont permis de consolider des statuts et un pacte d'associés de la société de projet, garants de l'intérêt de tous les acteurs avec notamment :

- Une gouvernance et des périmètres de responsabilités encadrés (Assemblée des actionnaires, Comité stratégique),
- Des clauses de participation ou non à la réalisation du projet bordées,
- Des modalités de transfert des actions consolidant les sociétaires initiaux.

Le capital social initial de la société de projet nouvellement créée est de 10 000 € avec la répartition envisagée suivante :

- 2 670 € pour chacun des 3 acteurs, soit 26,70 % du capital ;
- 1 990 € pour la Banque des Territoires, soit 19,90 % du capital.

Cette société de projet se présente sous la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) d'une durée de 99 ans, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, 11 Rue Deslongrais, 14 500 Vire Normandie.

La présidence initiale est assurée par la SEM West Energies sans nomination d'un directeur général pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les statuts précisent la gouvernance à deux niveaux : une Assemblée Générale et un comité stratégique qui assure la gestion au quotidien de la société.

Les prises de décision pour l'Assemblée Générale des actionnaires et pour le comité stratégique sont effectuées selon leurs natures, à la majorité simple, à la majorité des  $\frac{3}{4}$  et à l'unanimité, au niveau du comité stratégique.

En cas de partage des voix pour les décisions relevant du périmètre du comité stratégique, un renvoi à la compétence de l'Assemblée Générale est effectué.

L'article 2.1 du pacte d'associés qui précise les modalités de poursuite du projet à l'issue de l'appel d'offres de la CRE est rédigé dans l'esprit de minimiser le risque financier du SDEC ÉNERGIE dans cette première étape du projet, notamment nous permettre au syndicat de se retirer sans préjudices financiers.

Afin de ne pas considérer les études de faisabilité comme des aides d'Etat à une structure privée, les dépenses initiales relatives aux études de faisabilité préalables seront facturées par les associés par une inscription en comptes-courants d'associés de ces créances avec des modalités de remboursement fixées par convention.

La création de la société de projet est envisagée pour le second trimestre 2020 afin de pouvoir déposer une candidature à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie de juin 2020.

Sur la base du résultat de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, et du plan d'affaire réactualisé permettant de vérifier sa viabilité économique notamment un TRI actionnaire sur 25 ans au minimum à 4%, une présentation au Comité syndical du second semestre 2020 sera effectuée pour une délibération entérinant ou non la participation totale du syndicat pour financer la réalisation du projet, notamment avec une montée au capital évaluée à 150 000 €.

La valeur de montée au capital de 150 000 € est estimée sur la base du projet de l'étude de faisabilité dont le plan d'affaire prévisionnel précise notamment un montant d'investissement de 2,625 M€. Celui-ci étant financé par un emprunt à hauteur de 79,5% auprès de la Banque des Territoires.

Investissement	Emprunt	Fonds propres à apporter	
		Valeur	Part estimée pour le SDEC ÉNERGIE
2 625 k€	2 087 k€	538 k€	144 k€

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'entrée du Syndicat au capital de la société de projet « Parc photovoltaïque de la Fieffe » (entrée au capital de la société de projet à hauteur de 2 670 € soit 26,70% du capital social à la création) ;
- **ADOPTE** les projets de statuts et de pacte d'associés de la société de projet correspondants (jointés en annexe) ;
- **DECIDE** après la finalisation des études de faisabilité et le résultat de l'appel d'offre CRE, qu'il y aura lieu de saisir, à nouveau, le Comité Syndical – au mieux second semestre 2020 – pour que cette instance délibérante se prononce sur la suite que le SDEC ÉNERGIE souhaite donner à ce projet ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération et à la réalisation du projet.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Monsieur Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de Justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet** : CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE VIRE NORMANDIE : DESIGNATION D’UN REPRESENTANT LEGAL DU **SDEC ÉNERGIE** AU COMITE STRATEGIQUE ET A L’ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE DE PROJET

L’an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s’est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d’intérêt commun, étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel

*Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 06 février 2020*

*Objet : Centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie : désignation d’un représentant légal du SDEC ÉNERGIE  
au comité stratégique et à l’assemblée générale de la société de projet*

32.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
55.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
56.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
57.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
58.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
59.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
60.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
61.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
62.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
63.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
64.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
65.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
66.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
67.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
68.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
69.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
70.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
71.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoît
72.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
73.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
74.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
75.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
76.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
77.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
78.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
79.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
80.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
81.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
82.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
83.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude

84.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
85.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
86.	FALAISE	POURNY	Pascal
87.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
88.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
89.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
90.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
91.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
92.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
93.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
94.	LISIEUX - MOYAU	ROYER	Jacques
95.	LISIEUX - MOYAU	RUAUX	Jean-Claude
96.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
97.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
98.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
99.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
100.	LISIEUX - MOYAU	TOUGARD	Serge
101.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
102.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
103.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
104.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul

26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric
29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CUCM	HITIER	Bruno
43.	CUCM	HUET	Roger
44.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
45.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
46.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
47.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
48.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
49.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
50.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
51.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
52.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
55.	FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
57.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
58.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
59.	BAYEUX	MANACH	Gérard
60.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
61.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
62.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
64.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
65.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
66.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
67.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
68.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
69.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
70.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
71.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
74.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
75.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
76.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
77.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINTE LO	Patrick

78.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
79.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
80.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
81.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
82.	CAEN AGGLO	FRANCHIDO	Alain
83.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
84.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
85.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
86.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
<b>NOMBRE DE SUFFRAGES</b>	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>104</b>	<b>4</b>	<b>108</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment son article 109,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, l'avis de la Commission « Energie », réunie le 6 janvier 2020 et du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Vu, les projets de statuts constitutifs, transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe L),

Vu, le projet de pacte d'associés relatif à la société PV LA FIEFFE conclu entre la ville de Vire Normandie, la société WEST ENERGIES, le SDEC ÉNERGIE et la caisse des dépôts et consignations transmis aux représentants du Comité Syndical avec la note de présentation de la séance, jointe à la convocation (annexe M),



Considérant que cette société de projet se présente sous la forme d'une société par actions simplifiées (SAS) d'une durée de 99 ans, dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, 11 Rue Deslongrais, 14 500 Vire Normandie.

Considérant que la présidence initiale est assurée par la SEM West Energies sans nomination d'un directeur général pour une durée de 3 ans renouvelable.

Considérant que les statuts précisent la gouvernance à deux niveaux : une assemblée générale et un comité stratégique qui assure l'exploitation au quotidien de la société.

Considérant qu'il est nécessaire pour le SDEC ÉNERGIE de désigner son représentant légal à l'assemblée générale et au comité stratégique de la société de projet de centrale photovoltaïque au sol de Vire Normandie.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de désigner Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante légale du SDEC ÉNERGIE à l'Assemblée Générale et au Comité Stratégique de la société de projet susvisée, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante légale du SDEC ÉNERGIE à l'Assemblée Générale de la société de projet susvisée, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE;
- **DESIGNE** Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, représentante légale du SDEC ÉNERGIE au Comité Stratégique de la société de projet susvisée, jusqu'au renouvellement des membres du SDEC ÉNERGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ECLAIRAGE PUBLIC : FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES 2020 D'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt spécifique lié à la compétence « Eclairage Public », étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN AGGLO	LELANDAIS	Jacques
2.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
3.	CUCM	ARTISON	Alain
4.	CUCM	BARILLON	Brigitte
5.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
6.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
7.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
8.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
9.	CUCM	BELLANGER	Joël
10.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
11.	FALAISE	BENOIT	Dominique
12.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
13.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
14.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
15.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
16.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
17.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CUCM	BOURDON	Alain
19.	LISIEUX - MOYAU	BOURGEOT	Gilles
20.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
21.	CUCM	BRUNEL	Alain
22.	LISIEUX - MOYAU	CARILLET	Sylvie
23.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
24.	CUCM	COLLIN	Anne
25.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
26.	CUCM	COUESPEL	Pierre
27.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
28.	CAEN AGGLO	DE GOUVILLE	Xavier
29.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
30.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
31.	CUCM	DE SOUSA	Manuel



32.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
33.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques
34.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
35.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
36.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
37.	BAYEUX	DUVET	Christian
38.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
39.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
40.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
41.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
42.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
43.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
44.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
45.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
46.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
47.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
48.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
49.	CUCM	GUENNOG	Jean-Yves
50.	CUCM	GUEROULT	Eric
51.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
52.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
53.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
55.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
56.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
57.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
58.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
59.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
60.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
61.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
62.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
63.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
64.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
65.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
66.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
67.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
68.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
69.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
70.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
71.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
72.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
73.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
74.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
75.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
76.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
77.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
78.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
79.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
80.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
81.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
82.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
83.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude

84.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
85.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
86.	FALAISE	POURNY	Pascal
87.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
88.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
89.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
90.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
91.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
92.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
93.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
94.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
95.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
96.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
97.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
98.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	Gérard
99.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
100.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
101.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
102.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
103.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
104.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Joël
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	Rémy
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul



26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
27.	CUCM	DE WINTER	Damien
28.	CUCM	DENIS	Eric
29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CUCM	HITIER	Bruno
43.	CUCM	HUET	Roger
44.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
45.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
46.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
47.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
48.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
49.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
50.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
51.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
52.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
55.	FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
57.	CAEN AGGLO	LOUVEL	Jean
58.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
59.	BAYEUX	MANACH	Gérard
60.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
61.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
62.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
63.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
64.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
65.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
66.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
67.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
68.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
69.	CAEN AGGLO	MULLER	Lionel
70.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
71.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
73.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
74.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
75.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
76.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
77.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick

78.	CAEN AGGLO	SERARD	Pascal
79.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
80.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
81.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
82.	CAEN AGGLO	TRANCHIDO	Alain
83.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis
84.	CAEN AGGLO	VIEL	Philippe
85.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
86.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

	Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ÉNERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS ECLAIRAGE PUBLIC	REPRESENTANTS EN EXERCICE ECLAIRAGE PUBLIC	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>199</b>	<b>194</b>	<b>104</b>	<b>4</b>	<b>108</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu, la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2019 adoptant les forfaits et conditions administratives techniques et financières 2019 d'exercice de la compétence « Eclairage Public »,

Vu, l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le SDEC ÉNERGIE propose, aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.



Considérant qu'en contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

Considérant que l'actualisation pour 2020 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Eclairage Public » porte essentiellement sur :

- l'article 7 relatif aux visites d'entretien préventif (EP/vidéo protection/PMV ... et nouvelles mesures de continuité de terre),
- l'article 9 relatif aux dépannages et petites réparations (précision des prestations suite à la mise en œuvre des nouveaux marchés de maintenance à compter du 1er janvier 2020).

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion - annexe N de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que les forfaits annuels et prestations optionnelles suivent l'augmentation des indices des marchés publics. Pour l'ensemble du parc, soit plus de 97 000 foyers, l'augmentation est donc de 0,6%. A noter que le forfait « foyer ballon fluorescent » augmente de 6% afin de continuer à inciter au remplacement de ces dernières sources qui ne se fabriquent plus.

- Forfaits annuels :

	2019	2020
Foyer de faible puissance (< 40 watts)	17,10	17,20
Foyer équipé de leds quel que soit la puissance	25,15	25,30
Foyer avec ballon fluorescent	33,00	35,00
Foyer à lampes sodium, iodure et autres sources	31,20	31,40
Foyer spécifique (hauteur > 18 m et lampe >= 1000W)	41,25	41,50
Entretien caméra de vidéo protection, panneau à messages variables	50,00	50,30

- Prestations Optionnelles :

	2019	2020	
Visite au sol supplémentaire : par foyer et par visite au sol	0,60	0,60	
Nettoyage supplémentaire : par foyer	12,10	12,20	
Changement heures de fonctionnement	1ère armoire	55,45	55,80
	armoires suivantes	8,10	8,15
Vérification technique, pose, dépose et stockage d'installations d'illumination festive comprenant le dépannage éventuel	Motif avec armature posé sur mât, poteau ou façade sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	60,50	60,90
	Motif en traversée de rue ou en portée entre supports quelle que soit la nature des supports et quelle que soit la longueur de la portée, y compris le câble de soutien et sur dispositif d'accrochage existant ou à réaliser	149,15	150,05
	Motif ou guirlande d'illumination dans un arbre, quelle que soit la longueur de la guirlande	104,80	105,45
	Guirlande d'illumination ou rideau lumineux en linéaire sur façade, par tronçon de 10 mètres	90,70	91,25

- 100 % lumière :

L'appel de fonds dans le cadre du 100 % lumière reste inchangé et les valeurs du 100 % lumière restent identiques, à savoir :

Commune	Contribution de la commune par foyer	Droit à travaux par foyer	Taux d'aide
Villes A	15 € net	22,50 € TTC	20%
Communes B1	10 € net	16,00 € TTC	25%
Communes B2 & C	10 € net	18,46 € TTC	35%

Monsieur le Président soumet ces propositions à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** les contributions pour 2020 relatives à la compétence « Eclairage Public », telles que proposées ci-dessus ;
- **ADOpte** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2020 (jointes en annexes) ;
- **ACTE** la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique,
- **CHARGE** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.
- **CHARGE** le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,


Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : SIGNALISATION LUMINEUSE : FORFAITS ET CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIERES 2020 D'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt spécifique lié à la compétence « Signalisation Lumineuse », étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
2.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
3.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
4.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
5.	FALAISE	BENOIT	Dominique
6.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
7.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
9.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
10.	CAEN SUD	BOURAD	Abderrahman
11.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
12.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
13.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
14.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
15.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
16.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
17.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
18.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
19.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
20.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
21.	BAYEUX	DUVET	Christian
22.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
23.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
24.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
25.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
26.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
27.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
28.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
29.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
30.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
31.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROUSSE	Tanguy

32.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
33.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
34.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
35.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
36.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
37.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
38.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
39.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
40.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
41.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
42.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
43.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
44.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
45.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
46.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
47.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
48.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
49.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
50.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
51.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
52.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
53.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
54.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
55.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard
56.	FALAISE	POURNY	Pascal
57.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
58.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
59.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
60.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
61.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
62.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
63.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
64.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
65.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
66.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
67.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel

Etaient absents ou excusés, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
4.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
5.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
6.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
7.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
8.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
9.	CAEN EST	BIZET	Michel
10.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	Rémi

11.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
12.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
13.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
14.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
15.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
16.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
17.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
18.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
19.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
20.	FALAISE	LEROY	Eric
21.	BAYEUX	MANACH	Gérard
22.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
23.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
24.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
25.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
26.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
27.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
28.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
29.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
30.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
31.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1. Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2. Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS SIGNALISATION LUMINEUSE	REPRESENTANTS EN EXERCICE SIGNALISATION LUMINEUSE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	100	100	67	2	69

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu, la délibération du Comité Syndical en date du 4 avril 2019 adoptant les forfaits et conditions administratives techniques et financières 2019 d'exercice de la compétence « Eclairage Public »,

Vu, l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 8 janvier 2020,

Vu, l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

Considérant que le SDEC ÉNERGIE propose aux collectivités (communes ou groupement de communes) qui lui en font la demande, d'exercer la compétence liée à l'éclairage public. Cette compétence à la carte est librement choisie par la collectivité et s'exerce suivant des conditions techniques, administratives et financières adoptées par le Comité Syndical.

Considérant qu'en contrepartie de la compétence exercée, le SDEC ÉNERGIE doit équilibrer financièrement l'exercice de celle-ci, en laissant à la charge des adhérents, sous la forme de contributions budgétaires, le coût résiduel des prestations et des travaux, déduction faite des financements extérieurs perçus par le syndicat.

Considérant que l'actualisation pour 2020 des conditions administratives, financières et techniques de la compétence « Signalisation Lumineuse » porte essentiellement sur :

- l'article 6 relatif aux visites d'entretien préventif (deux visites par an en remplacement trois annuelles),
- l'article 8 relatif aux dépannages et petites réparations (précision des prestations suite à la mise en œuvre des nouveaux marchés de maintenance à compter du 1er janvier 2020).

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe 0 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Il est proposé une augmentation globale du forfait de 1%.

Par ailleurs, l'ensemble des carrefours à feux devant être télésurveillé en 2021, il est proposé d'intégrer sur deux ans, dans le coût du forfait annuel, la télésurveillance qui ne sera donc plus à terme une option.

Afin d'anticiper cette situation, il est proposé de réduire dès 2020, le montant de cette option de 50 % et le solde restant en 2021.

En raison de la baisse progressive de l'option de télésurveillance, l'évolution du forfait 2019/2020, pour un carrefour télésurveillé, correspond donc, au global, à une diminution de 7,23 % du forfait.

Pour rappel, quand le carrefour à feux est équipé tout leds, les forfaits sont minorés de 5 %, excepté pour celui de l'armoire.

- Forfaits annuels – carrefour non équipé tout leds :

	2019	2020
Feu principal	99,10	100,10
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	48,50	49,00
Potence	106,10	107,15
Armoire	192,10	194,00

- Forfaits annuels – carrefour équipé tout leds :

	2019	2020
Feu principal	94,15	95,10
Répétiteur trafic, signal piéton complémentaire ou isolé, poteau ou potelet	46,10	46,55
Potence	100,80	101,80
Armoire	192,10	194,00

- Prestations Optionnelles :

	2019	2020
Télésurveillance des installations	454,90	230,00

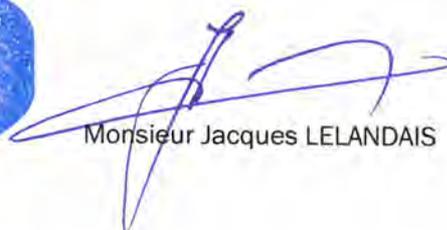
Monsieur le Président soumet ces propositions à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOPTER** les contributions pour 2020 correspondantes à la compétence « Signalisation Lumineuse », telles que proposées ci-dessus ;
- **ADOPTER** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de cette compétence pour l'année 2020 (jointes en annexes) ;
- **ACTER** la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette même thématique ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président de l'exécution de la présente délibération et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Monsieur Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération,

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 06 février 2020

Objet : Signalisation lumineuse : forfaits et conditions administratives, techniques et financières 2020 d'exercice de la compétence



*cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU 06 FEVRIER 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) : TARIFICATION ET CONDITIONS D'EXERCICE DE LA COMPETENCE**

L'an deux mille vingt, le 06 février, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni, dans la Salle Normandie de la CCI Caen Normandie de Saint-Contest, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

Pour ce vote d'intérêt spécifique lié à la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE), étaient présents, Mesdames et Messieurs les représentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CREUILLY - DOUVRES	ANDRE	Jacqueline
2.	CUCM	ARTISON	Alain
3.	CUCM	BARILLON	Brigitte
4.	CUCM	BARTEAU	Jean-Jacques
5.	LIVAROT - ORBEC	BAUCHET	Roland
6.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	BAZIN	Hervé
7.	CREUILLY - DOUVRES	BEDIOT	Joël
8.	CUCM	BELLANGER	Joël
9.	PONT LEVEQUE	BENOIST	Claude
10.	FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CAEN SUD	BERARD	Gilles
12.	PONT LEVEQUE	BLANCHETIERE	Marcel
13.	LIVAROT - ORBEC	BLANVILLAIN	Claude
14.	LIVAROT - ORBEC	BLIN	François
15.	CUCM	BOUILLON	Jean-Pierre
16.	CAEN SUD	BOUJRAD	Abderrahman
17.	CUCM	BOURDON	Alain
18.	LISIEUX - MOYAUX	BOURGEOT	Gilles
19.	FALAISE	BOUTILLIER	Erwan
20.	CUCM	BRUNEL	Alain
21.	LISIEUX - MOYAUX	CARILLET	Sylvie
22.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CAUVIN	Rémi
23.	CUCM	COLLIN	Anne
24.	PONT LEVEQUE	COUDERT	Pierre
25.	CUCM	COUESPEL	Pierre
26.	CUCM	DANOIS	Jean-Louis
27.	PONT LEVEQUE	DE KONINCK	Thierry
28.	LIVAROT - ORBEC	DE MENEVAL	Christian
29.	CUCM	DE SOUSA	Manuel
30.	CREUILLY - DOUVRES	DELALANDE	Hubert
31.	CAEN OUEST	DENOYELLE	Jacques



32.	PONT LEVEQUE	DES HAYS DE GASSART	Michel
33.	AUNAY - BENY - CAUMONT	DESQUESNE	Joseph
34.	CUCM	DOSSEUR	Xavier
35.	BAYEUX	DUVET	Christian
36.	SUISSE NORMANDE	ERNATUS	Jean
37.	CAEN SUD	FIEFFE	Patricia
38.	FALAISE	FOUCAULT	Patrick
39.	AUNAY - BENY - CAUMONT	GABRIEL	Christian
40.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	GASNIER	Bernard
41.	CAMBREMER - DOZULE	GERMAIN	Patrice
42.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	GODARD	Jacky
43.	CAEN OUEST	GODIER	Edith
44.	CAMBREMER - DOZULE	GOHIER	Armand
45.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	GOURNEY-LECONTE	Catherine
46.	BAYEUX	GUELLE	Jean-Denis
47.	CUCM	GUENNOC	Jean-Yves
48.	CUCM	GUEROULT	Eric
49.	LISIEUX - MOYAUX	GUILLET DE LA BROSSE	Tanguy
50.	CREUILLY - DOUVRES	GUILLOUARD	Jean-Luc
51.	FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
52.	CU CAEN LA MER	JAMES BRASSET	Pierre
53.	SUISSE NORMANDE	LAGALLE	Philippe
54.	CAMBREMER - DOZULE	LAMOTTE	Gérard
55.	CAEN EST	LE FOLL	Alain
56.	CAEN EST	LE MESLE	Michel
57.	CAMBREMER - DOZULE	LEBEGUE	Jean
58.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	LEBOURGEOIS	Jacques
59.	CAEN SUD	LEBOURGEOIS	Michel
60.	CAEN OUEST	LECHEVALIER	Jean-Louis
61.	BAYEUX	LECLERE	Philippe
62.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	LECONTE	Jean-Claude
63.	CREUILLY - DOUVRES	LEFRANCOIS	Jean
64.	SUISSE NORMANDE	LEJEUNE	Bernard
65.	SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
66.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	LEMENOREL	Claude
67.	CU CAEN LA MER	LEMOINE	Michel
68.	BAYEUX	LEPAULMIER	Jean
69.	CU CAEN LA MER	LEREVEREND	Benoit
70.	SUISSE NORMANDE	LIARD	Alain
71.	ISIGNY - TREVIERES	MADOUASSE	Denis
72.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	MARIE	Gérard
73.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	MARIE	Alain
74.	BAYEUX	MAUGER	Gilbert
75.	CU CAEN LA MER	MAUPETIT	Jean-Philippe
76.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
77.	CU CAEN LA MER	MICHEL	Robert
78.	BAYEUX	PAYSANT	Alain
79.	CU CAEN LA MER	PICHON	Alain
80.	CU CAEN LA MER	PICOT	Claude
81.	AUNAY - BENY - CAUMONT	PLATON	Claude
82.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	POISSON	Cédric
83.	PONT LEVEQUE	POULAIN	Gérard

84.	FALAISE	POURNY	Pascal
85.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	QUILLET	Jean-Pierre
86.	BAYEUX	RAFFRAY	Gilbert
87.	CAEN EST	RENVOISE	Bruno
88.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	REJET	Alain
89.	ISIGNY - TREVIERES	RIBOT	Jean-Louis
90.	CU CAEN LA MER	RODON	Daniel
91.	ISIGNY - TREVIERES	ROUSSEL	Pierre
92.	LISIEUX - MOYAUX	ROYER	Jacques
93.	LISIEUX - MOYAUX	RUAUX	Jean-Claude
94.	CU CAEN LA MER	THEVENIAUD	Alain
95.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	THOMAS	Christine
96.	CU CAEN LA MER	THUILLIER-HAMEL	G�rard
97.	CU CAEN LA MER	TOUCHARD	Philippe
98.	LISIEUX - MOYAUX	TOUGARD	Serge
99.	LIVAROT - ORBEC	TOULIS	Norbert
100.	AUNAY - BENY - CAUMONT	TOUYON	Henri
101.	LIVAROT - ORBEC	VANDAMME	Marcel
102.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excus s, Mesdames et Messieurs les repr sentants :

COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER - CUCM		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CAEN SUD	ALPHONSE	Didier
2.	SAINT PIERRE SUR DIVES - MEZIDON	ANNE	Christian
3.	CUCM	AOUN	Antoine
4.	PONT LEVEQUE	ARDILLON	Bruno
5.	PONT LEVEQUE	AUBERT	Jean-Marie
6.	PONT LEVEQUE	AUBIN	Pierre
7.	ISIGNY - TREVIERES	AUBRY	Laurent
8.	CAEN EST	AUVRAY	Philippe
9.	CUCM	BAIL	Romain
10.	CUCM	BAUMGARTEN	Christophe
11.	SUISSE NORMANDE	BIZET	Guy
12.	CAEN EST	BIZET	Michel
13.	CUCM	BLANDIN	Erick
14.	CUCM	BOCHER	Jo�l
15.	CUCM	BODIN	Eric
16.	ISIGNY - TREVIERES	BOUGAULT	R�mi
17.	CUCM	CAPOEN	Philippe
18.	CUCM	CARDON	Vincent
19.	CUCM	CHANTHAPANYA	Sengded
20.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	CHESNEL	Claude
21.	CAEN OUEST	CLAISSE	Nicolas
22.	CUCM	COLOMBEL	Michel
23.	CUCM	COMPAGNON	R�my
24.	CUCM	COUSIN	Pierre
25.	CUCM	DAUNOU	Jean-Paul
26.	CAEN OUEST	DAVY	Olivier
27.	CUCM	DE WINTER	Damien



28.	CUCM	DENIS	Eric
29.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	DESMOTTES	Nicole
30.	CUCM	DETERVILLE	Gilles
31.	CAMBREMER - DOZULE	DUPONT	Ambroise
32.	PONT LEVEQUE	DUPRE	Bernard
33.	CUCM	FRANCOISE	Daniel
34.	CUCM	FREYMUTH	Emilie
35.	BALLEROY - LITTRY - VILLERS	FURDYNA	Hubert
36.	CUCM	GADOIS	Christian
37.	CREUILLY - DOUVRES	GAUQUELIN	Yves
38.	CUCM	GOBERT	Eric
39.	CAEN EST	GRAVELEINE	Sylvain
40.	CUCM	GUERIN	Daniel
41.	FALAISE	GUILLEMOT	Jean-François
42.	CUCM	HITIER	Bruno
43.	CUCM	HUET	Roger
44.	CU CAEN LA MER	HUGUET	Jean
45.	CU CAEN LA MER	JEAN	Roger
46.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
47.	CU CAEN LA MER	JOYAU	Nicolas
48.	CU CAEN LA MER	LAFORGE	Philippe
49.	AUNAY - BENY - CAUMONT	LAFOSSE	Jean-Marc
50.	CU CAEN LA MER	LAVENIER	Pascal
51.	FALAISE	LE TIEC	Dominique
52.	CU CAEN LA MER	LEBOURGEOIS	André
53.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
54.	CU CAEN LA MER	LELAIZANT	Bernard
55.	FALAISE	LEROY	Eric
56.	CU CAEN LA MER	LHOTELLIER	Mickaël
57.	CU CAEN LA MER	LUET	Jean-Pierre
58.	BAYEUX	MANACH	Gérard
59.	CREUILLY - DOUVRES	MARIE	Joël
60.	CU CAEN LA MER	MARTIN	Claude
61.	CAEN EST	MARTIN	Patrice
62.	CU CAEN LA MER	MATA	Laurent
63.	SUISSE NORMANDE	MECHE	Patrice
64.	VASSY - VIRE - SAINT SEVER	MILLE	Jackie
65.	CAMBREMER - DOZULE	MOISSON	Jean-François
66.	ISIGNY - TREVIERES	MONTAGNE	Jean-Paul
67.	CAEN SUD	MOTTAIS	Jean-Luc
68.	CU CAEN LA MER	PARDILLOS	Franck
69.	CU CAEN LA MER	PIMONT	Pascal
70.	CU CAEN LA MER	PLUMAT	Stéphane
71.	AUNAY - BENY - CAUMONT	RENAUD	Michel
72.	CU CAEN LA MER	RENOUF	Thierry
73.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
74.	CU CAEN LA MER	ROCHA	Guillaume
75.	AUNAY - BENY - CAUMONT	SAINT LO	Patrick
76.	CAMBREMER - DOZULE	TALBOT	Jacques
77.	LISIEUX - MOYAUX	TARGAT	Dany
78.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Rodolphe
79.	CU CAEN LA MER	VERON	Jean-Louis

80.	CU CAEN LA MER	VREL	Denis
81.	CU CAEN LA MER	ZARAGOZA-NODET	Patricia

Excusés, ayant donné pouvoir :

Représentant donnant pouvoir		COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	Représentant recevant pouvoir	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE
1.	Mireille DUFOUR	ISIGNY - TREVIERES	POISSON Cédric	BALLEROY - LITTRY - VILLERS
2.	Henri GIRARD	CAEN OUEST	GOURNEY-LECONTE Catherine	VASSY - VIRE - SAINT SEVER
3.	Claude GLASSON	LISIEUX - MOYAUX	LIARD Alain	SUISSE NORMANDE
4.	Marc POTTIER	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Cédric POISSON, représentant de la Commission Locale d'Énergie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS, a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS IRVE	REPRESENTANTS EN EXERCICE IRVE	PRESENTS	POUVOIRS	TOTAL
NOMBRE DE SUFFRAGES	<b>189</b>	<b>187</b>	<b>102</b>	<b>4</b>	<b>106</b>

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les conditions d'exercice de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques adoptées par le Comité Syndical du 4 avril 2019,

Vu l'avis de la Commission « Énergie », réunie le 6 janvier 2020,

Vu l'avis du Bureau Syndical en date du 16 janvier 2020,

### **Tarifification IRVE**

Le Territoire d'Énergie Normandie (TEN) qui regroupe les 5 syndicats d'énergie Normands et la Région ont signé, en mai 2019, un accord de partenariat pour orienter leurs actions vers des objectifs communs en faveur de la transition énergétique sur notre territoire.

Un des axes de partenariat concerne le développement des mobilités bas-carbone en Normandie (article 4 de l'accord de partenariat) et notamment une harmonisation tarifaire commune à leurs différents réseaux de bornes de recharges pour véhicules électriques.

Sur la base des travaux du groupe de travail mobilité du TEN, la conférence des 5 Présidents du 20 décembre 2019 a permis d'élaborer une proposition de tarification unique, à savoir :

	Borne normale (jusqu'à 22 kva)	Borne rapide (au-delà de 22 kva)
Prix du kWh	0.22 €/ kWh	0.30 €/ kWh

Pour rappel :

voiture ventouse	0,10€ / min
------------------	-------------

Cette tarification au kWh rendue possible par les dispositions de la loi « Orientation des mobilités » du 24 décembre 2019, présente les avantages d'être facile à comprendre pour l'utilisateur, équitable pour tout modèle de voiture.

Elle se substituerait à la tarification actuelle adossée à une consommation à la minute et en fonction de la puissance électrique délivrée. Le niveau de recettes attendu est équivalent à celui obtenu avec la tarification actuelle.

Sous réserve d'une décision favorable de la majorité des autres syndicats d'énergie et des dispositions techniques de mise en œuvre, il est proposé au comité syndical de faire évoluer la tarification Mobisdec pour les bornes de charges comme présenté ci-dessus.

### **Tarification Mobilité hydrogène**

Considérant que les deux premières stations publiques d'hydrogène sont opérationnelles, il importe de fixer la tarification pour les futurs utilisateurs de ce nouveau service de mobilité.

Compte tenu des spécificités de l'hydrogène (coût plus élevé que les carburants traditionnels, peu de d'usagers..), il est proposé le principe d'une tarification incitative, dès la mise en service des deux stations hydrogène, au travers :

- un paiement à l'acte pour les utilisateurs itinérants :

Type de réservoir	Coût de la recharge HT
< 2 kg	15 €
≥ 2 kg	25 €

- un abonnement forfaitaire pour les abonnés avec accès illimité à la recharge sur une période donnée :

Type de réservoir	Montant du forfait HT	Période de validité
< 2 kg	250 €	1 an
≥ 2 kg	500 €	1 an

Ces dispositions tarifaires seront temporaires, la facturation au kg d'hydrogène étant recherchée auprès de l'opérateur GNVERT.

Ces conditions ont été transmises aux représentants du Comité Syndical, préalablement à la réunion – annexe P de la note de présentation, jointe à la convocation.

Monsieur le Président soumet ces propositions à l'approbation du Comité Syndical.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ADOpte** la nouvelle tarification proposée pour les bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables, sous réserve d'une décision favorable de la majorité des autres syndicats d'énergie du TEN et de l'impact des dispositions techniques de mise en œuvre ;
- **ADOpte** la tarification pour les futurs utilisateurs du nouveau service de mobilité hydrogène;
- **APPROUVE** les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées (jointes en annexes) ;
- **DECIDE** la durée d'application de ces contributions et conditions techniques, administratives et financières à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette même thématique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 13 FEV. 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 14 FEV. 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : FOURNITURE DE LUMINAIRES PEINTS POUR ECLAIRAGE  
RESIDENTIEL**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, la décision de la CAO du SDEC ENERGIE du 13 mars 2020 - 9h15,

Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet la fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel (luminaires 5m) dont les caractéristiques principales sont les suivantes

- Accord-cadre de fournitures courantes et de services passés selon la procédure formalisée conformément aux articles L2124-1 et L2124-2 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée de un an à compter de la date de notification et reconductible une fois un an – soit une durée maximale, toutes périodes confondues, de 2 ans,
- Conclu sans minimum ni maximum

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur technique – note sur 20 points, pondérée à 20%
- Echantillon – note sur 20 points, pondérée à 10%
- Etude d'éclairage – note sur 20 points, pondérée à 20%
- Prix des prestations – note sur 20 points, pondérée à 50%

Considérant que la Commission d'appel d'offres du SDEC ENERGIE s'est réunie le 13 mars 2020 à 9h15 et que son rapport est présenté en séance.

Considérant qu'elle a décidé d'attribuer l'accord-cadre à la société COMATELEC SCHREDER.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **PREND ACTE** de la décision de la Commission d'appel d'offres (procès-verbal annexé),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre de fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris la reconduction et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : 17 MARS 2020
- et transmise en Préfecture de Caen le : 17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : FOURNITURE DE LUMINAIRES PEINTS POUR ECLAIRAGE ROUTIER**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet la fourniture de luminaires peints pour éclairage routier (luminaires 8m) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures courantes et de services passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée d'un an à compter de la notification et non reconductible,
- Conclu avec un montant maximum de 170 000 € HT

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur technique - note sur 20 points, pondérée à 20%
- Echantillon - note sur 20 points, pondérée à 10%
- Etude d'éclairage - note sur 20 points, pondérée à 20%
- Prix des prestations - note sur 20 points, pondérée à 50%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre de fourniture de luminaires peints pour éclairage routier à la société FONTES DE PARIS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre de fourniture de luminaires peints pour éclairage routier, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : FOURNITURE DE PANNEAUX A MESSAGES VARIABLES SIMPLE  
OU DOUBLE FACE POSES SUR DES MATS INDEPENDANTS**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet la fourniture de panneaux à messages variables simple ou double face posés sur des mâts indépendants dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures courantes et de services passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée de un an à compter de la notification et reconductible une fois un an - soit une durée maximale, toutes périodes confondues, de 2 ans,
- Conclu pour un montant maximum de 100 000 € HT

Considérant que le choix du titulaire devait s'effectuer conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

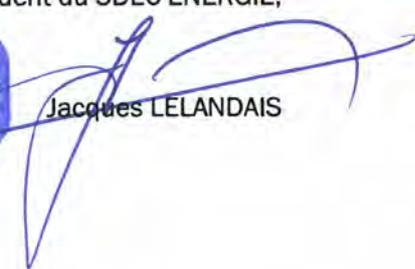
- Valeur technique - note sur 20 points, pondérée à 40%
- Echantillon - note sur 20 points, pondérée à 10%
- Prix des prestations - note sur 20 points, pondérée à 50%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de déclarer sans suite l'accord-cadre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à toutes formalités nécessaires.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 7 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONTROLE TECHNIQUE DES RESEAUX NEUFS DE DISTRIBUTION  
PUBLIQUE D'ELECTRICITE 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet le contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de fournitures courantes et de services passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification et reconductible 3 x 12 mois soit une durée maximum - reconductions comprises - de 4 ans,
- Conclu avec un montant maximum de 130 000 € HT

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur technique - note sur 50 points, pondérée à 25%
- Proposition financière - note sur 50 points, pondérée à 75%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre de contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité à la société QUALICONSULT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre de contrôle technique des réseaux neufs de distribution publique d'électricité, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris ses reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ENERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ENERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ENERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ACQUISITION, EXPLOITATION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION LOGICIELLE DE REDACTION ET DE SUIVI DES MARCHES PUBLICS**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet l'acquisition, l'exploitation et la maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de techniques de l'information et de la communication passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée de 24 mois à compter de la date de notification et reconductible une fois 24 mois soit une durée maximale, toutes périodes confondues, de 4 ans,
- Conclu avec un montant maximum de 65 000 €HT, reconduction comprise

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur technique – note sur 10 points, pondérée à 60%
- Proposition financière – note sur 10 points, pondérée à 40%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer l'accord-cadre d'acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de rédaction et de suivi des marchés publics à la société SIS MARCHES,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris la reconduction et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial, et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée aux articles 2051 et 61563 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : ASSISTANCE FINANCIERE ET COMPTABLE DANS LE CADRE DES  
MISSIONS ANNUELLES DE CONTROLE DE L'AUTORITE  
CONCEDANTE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet l'assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée de un an à compter de la date de notification et reconductible deux fois un an – soit une durée maximale, toutes périodes confondues, de 3 ans,
- Conclu pour un montant maximum de 105 000 € HT
- Accord-cadre divisé en 2 lots :

Lots	Désignation
1	Expertise financière et comptable dans le domaine de la distribution de l'électricité et de la fourniture d'électricité aux tarifs d'électricité aux tarifs règlementés de vente
2	Expertise financière et comptable dans le domaine de la distribution de gaz naturel et de la distribution et de la fourniture de gaz propane

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations – note sur 10 points, pondérée à 40%
- Valeur technique – note sur 10 points, pondérée à 60%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre d'assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante à AUDIT EXPERTISE CONSEIL,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre d'assistance financière et comptable dans le cadre des missions annuelles de contrôle de l'autorité concédante à COGEDIAC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6226 des exercices 2020 et suivants du budget principal .



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PRESTATIONS D'ASSISTANCE, DE CONSEIL JURIDIQUE ET DE REPRESENTATION EN JUSTICE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN,  
Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un accord-cadre ayant pour objet des prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Accord-cadre de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 4° du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée d'un an à compter du 27 juillet 2020 et reconductible trois fois un an - soit une durée maximale, toutes périodes confondues, de 4 ans,
- Conclu pour un montant maximum de 450 000 € HT, reconductions comprises
- Accord-cadre divisé en 5 lots :

Lots	Désignation
1	Expertise juridique - <b><u>Droit de l'énergie</u></b> (Concession de distribution et de fourniture d'électricité ou de gaz, achat d'énergie, mise en œuvre des compétences transition énergétique, énergies renouvelables, éclairage public, bornes de charge de véhicules électriques)
2	Expertise juridique - <b><u>Droit des collectivités locales et de l'institution, droit de la fonction publique, droit du travail, droit administratif général, droit immobilier, domanialité publique et privée, droit des travaux publics, responsabilité administrative, civile, pénale, droit des finances publiques , droit budgétaire</u></b>
3	Expertise juridique- <b><u>Droit fiscal</u></b>
4	Expertise juridique - <b><u>Droit de la commande publique, droit public des affaires et droit économique public, droit des sociétés, droit commercial</u></b> (Marchés publics, Conventions de délégation de service public, Contrats de partenariats public-privé...)
5	Expertise juridique - <b><u>Droit du numérique et des technologies avancées</u></b> : propriété industrielle, propriété littéraire et artistique, données personnelles, droit des technologies de l'information et des télécommunications, droit des nouvelles technologies, droit de l'informatique et du multimédia

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations - note sur 10 points, pondérée à 40%
- Valeur technique - note sur 10 points, pondérée à 60%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer le lot 1 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice à la SCP SEBAN ET ASSOCIES,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice au groupement SELARL CLAISSE ET ASSOCIES / SELARL CLAISSE ET ASSOCIES 93,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 3 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice à EARTH AVOCATS
- **DECIDE** d'attribuer le lot 4 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice à GB2A AVOCATS,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 5 de l'accord-cadre de prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice au groupement SCP SEBAN ET ASSOCIES /CABINET LEFEVRE AVOCATS,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris les reconductions et tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire,
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6226 des exercices 2020 et suivants du budget principal.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ET D'UN RESEAU DE  
DISTRIBUTION DE CHALEUR SUR LA COMMUNE DE COURTONNE-  
LA-MEURDRAC**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un marché public ayant pour objet la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune de Courtonne-La-Meurdrac dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Marché public de travaux passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée allant de de la date de notification (estimée en mars 2020) à la date de réception des travaux (date limite : 31 octobre 2020),
- Marché divisé en 2 lots :

Lot n°	Désignation
1	VRD - Gros Œuvre - Clos Couvert
2	Chauffage

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur qualitative - note sur 100 points, pondérée à 40%
- Prix des prestations - note sur 100 points, pondérée à 60%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de déclarer sans suite le lot 1 du marché « VRD - Gros Œuvre - Clos Couvert »
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 du marché « Chauffage » à l'entreprise IDEX pour un montant de 99 977.42 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget principal.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PRESTATIONS DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE 5  
INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE SOLAIRE  
PHOTOVOLTAÏQUE RACCORDEES AU RESEAU DE DISTRIBUTION  
D'ELECTRICITE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions du Code de la Commande Publique,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Considérant que le SDEC ENERGIE a lancé une consultation pour un marché public ayant pour objet des prestations de travaux pour la réalisation de 5 installations de production d'électricité solaire photovoltaïque raccordées au réseau de distribution d'électricité dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- Marché public de travaux passé selon la procédure adaptée conformément à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique,
- Conclu pour une durée allant de la date de notification (estimée en mars 2020) à la date de réception des travaux (date limite : 31 octobre 2020),
- Marché divisé en 5 lots :

Lot n°	Désignation
1	École élémentaire de Cuverville
2	École communale d'Ouilly-le-Tesson
3	École primaire de Sainte-Honorine-du-Fay
4	Salle multi-activités de Fontaine-Étoupefour
5	Salle polyvalente de Gavrus

Considérant que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur qualitative - note sur 100 points, pondérée à 30%
- Prix des prestations - note sur 100 points, pondérée à 70%

Considérant qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est exposé au Bureau Syndical et joint en annexe,

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de déclarer sans suite les lots 1 et 3 du marché,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 2 du marché à l'entreprise LAMOUR pour un montant de 40 074.20 €HT,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 4 du marché à l'entreprise LAMOUR pour un montant de 48 878.60 € HT,
- **DECIDE** d'attribuer le lot 5 du marché à l'entreprise LAMOUR pour un montant de 22 015.30 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que les pièces, documents et actes s'y rattachant, y compris tout éventuel avenant représentant moins de 5% de la valeur du marché initial ; et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2317 de l'exercice 2020 du budget énergies renouvelables.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 7 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : TRANSFERT DE COMPETENCES : VAL D'ARRY, COEUR DE NACRE  
(ENERGIES RENOUVELABLES PV), BEUVILLERS, MONCEAU-EN-  
BESSIN, FALAISE (GAZ)**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	18	2	20

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu l'avis des Commission « Energie » et Gaz », réunies respectivement les 2 et 5 mars 2020,

Considérant les nouvelles demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 16 janvier 2020 :

o Transfert de la compétence « Energies Renouvelables

Collectivité	Date de la délibération	Convention
VAL D'ARRY (1)	27/01/2020	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la future mairie de Noyers-Bocage de 190 m <sup>2</sup> de panneaux solaires pour une puissance de 33 kWc
CDC CŒURDE NACRE (2)	07/03/2019	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le futur bâtiment « Actions Solidaires intercommunales » implanté sur la commune de Luc-sur-Mer de 152 m <sup>2</sup> de panneaux solaires pour une puissance de 30 kWc

1) le SDEC ÉNERGIE par délibération du 19 octobre 2018 n°2018-07/BS/DB/03 a acté du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » au bénéfice de la commune de Val d'Arry. Par délibération du 19 octobre 2018 n°2018-07/BS/DB/24, il a été acté de la construction et de l'exploitation par le SDEC ÉNERGIE, d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Noyers Bocage. Ce projet ayant été abandonné, il est substitué par la construction et de l'exploitation par le SDEC ÉNERGIE, d'une toiture photovoltaïque sur la future mairie de la commune déléguée de Noyers Bocage.

(2) la communauté de communes Cœur de Nacre souhaite intégrer au périmètre déjà transféré de la compétence « Energies Renouvelables » (délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2017), un projet de toiture photovoltaïque pour le futur bâtiment « Actions Solidaires intercommunales » construit sur la commune de Luc-sur-Mer.

o Transfert de la compétence « gaz »

Collectivité	Date de la délibération	Convention
BEUVILLERS	10/12/2019	Ces trois communes sont situées dans le périmètre de desserte exclusif du distributeur historique (GrDF)
MONCEAUX EN BESSIN	16/10/2019	
FALAISE	16/12/2019	



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ABROGE** la délibération n° 2018-07/BS/DB-24 du 18 janvier 2019 portant sur le projet abandonné par la commune de Val d'Arry pour la construction et l'exploitation par le SDEC ÉNERGIE, d'une toiture photovoltaïque sur la salle des fêtes de la commune déléguée de Noyers Bocage ;
- **ACCEPTÉ** dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » acté par délibération du 19 octobre 2018 n° 2018-07/BS/DB/03, de construire une unité de production d'électricité photovoltaïque, installée sur la toiture de la future mairie, située sur la commune déléguée de Noyers-Bocage et de l'exploiter selon des conditions techniques, administratives et financières attachées à cette compétence ;
- **ACCEPTÉ** dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8. des statuts du SDEC ÉNERGIE, le nouveau projet de la communauté de communes Cœur de Nacre, portant sur la création d'une toiture photovoltaïque sur le bâtiment « Actions Solidaires intercommunales » implanté rue des Delettes à Luc-sur-Mer ;
- **ACCEPTÉ** le transfert de la compétence gaz, visée à l'article 3.3. des statuts du SDEC ÉNERGIE pour les communes de Beuvillers, Monceaux-en-Bessin et Falaise ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de ces décisions et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **17 MARS 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020  
Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX –  
3EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémya donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henria donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission «Travaux », réunie le 4 mars 2020,

Considérant la troisième tranche de travaux 2020 proposée, pour l'effacement coordonné des réseaux concernant 6 projets pour un montant de 662 207,94 € TTC dont la liste a été transmise aux membres du bureau syndical, préalablement à la réunion – annexe 3 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2020, pour l'effacement coordonné des réseaux proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315, 2317 et 4581 du Budget Principal 2020 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **1 7 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC  
D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,



Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 Février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le 4 mars 2020,

Considérant la troisième tranche de travaux 2020 proposée, pour l'extension du réseau public d'électricité concernant 30 projets, pour un montant de 553 523,63 € HT, dont 8 579,83 € HT de renforcement nécessaire à un projet d'extension et 544 943,80 € HT consacrés aux extensions proprement dites et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 4 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, d'adopter la troisième tranche de travaux 2020, de raccordement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 – Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC  
D'ELECTRICITE - 3EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Considérant la troisième tranche de travaux 2020 proposée, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concernant 29 projets (13 visant la résorption du réseau basse tension fils nus en secteur rural et 16 portant sur la résorption du réseau basse tension fils nus faible section en secteur rural), pour un montant total de 551 433,37 € HT, et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 5 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2020 de sécurisation du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **7 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **7 MARS 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES RESEAUX PUBLIC  
D'ELECTRICITE - 4EME TRANCHE 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Considérant la quatrième tranche de travaux 2020 proposée, pour le renforcement du réseau public d'électricité concernant 11 projets, pour un montant de 437 440,77 € HT et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 6 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2020, pour le renforcement du réseau public d'électricité proposée (jointe en annexe) ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2020 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **17 MARS 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROGRAMME DE RENOVATION ESTHETIQUE DES POSTES DE TRANSFORMATION 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la délibération du Bureau Syndical, en date du 19 octobre 2018, relative au partenariat liant le syndicat, Enedis et l'association « CHANTIER école Basse-Normandie », pour la rénovation de postes de transformation,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Considérant la demande de rénovation esthétique des postes de transformation concernant 8 projets, pour un montant net de 11 344,00 € et dont la liste a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 7 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter les travaux de rénovation esthétique des postes de transformation proposés (liste jointe en annexe) ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 6228 du Budget Principal 2020 ;*
- *AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire : **17 MARS 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MAY-SUR-ORNE POUR LA  
DESSERTE INTERIEURE D'UN LOTISSEMENT PUBLIC EN  
COMMUNE URBAINE DE CATEGORIE B2**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 13 septembre 2019, actant le modèle de convention mandatant les lotisseurs ou aménageurs pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 4 mars 2020.

Considérant que le contrat de concession d'électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes urbaines, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs publics.

Considérant qu'il s'agit de la desserte intérieure électrique du lotissement.

Compte tenu de l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, il est proposé au Bureau Syndical la signature d'une convention mandatant la commune maître d'ouvrage pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement.

La convention proposée organise les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

La convention proposée au Bureau Syndical porte sur le dossier suivant :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ASNELLES	Les Ursullines	MAY-SUR-ORNE	14 lots dont : - 1 bâtiment constitué de 1 - 1 commerce - 6 logements  - 1 bâtiment constitué de 8 logements	Pose de 190 ml de réseau BT	18 390,83 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la convention proposée permettant de mandater la commune pour la desserte intérieure en commune urbaine ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 du Budget Principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à la signer et à la mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTIONS AVEC LES LOTISSEURS PRIVÉS POUR LA  
DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVÉS EN  
COMMUNES RURALES**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 Février 2020,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau syndical en date du 13 septembre 2019, actant le modèle de convention mandatant les lotisseurs ou aménageurs pour réaliser la desserte intérieure électrique du lotissement,

Vu l'avis de la commission « Travaux », en date du 4 mars 2020.

Considérant que le contrat de concession d'électricité permet au syndicat de réaliser des travaux de raccordement électrique, en communes rurales, au bénéfice, notamment, de lotisseurs ou d'aménageurs privés.

Considérant qu'il s'agit de la desserte intérieure électrique de lotissement.

Compte tenu de l'exigence de coordination très importante nécessaire au déploiement des différents réseaux sur l'assiette de ce type d'opération, il est proposé au Bureau Syndical la signature de conventions mandatant le lotisseur ou l'aménageur pour réaliser la desserte intérieure électrique de lotissement.

Les conventions proposées organisent les processus de réalisation entre le SDEC ÉNERGIE et le lotisseur/aménageur, conformément, notamment, à la réglementation technique, et acte des flux financiers entre les parties.

Les six conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Nbre de lots	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
ASNELLES	Les Longs Champs	SARL LOTIXIAL	24 + 1 armoire EP	Pose de 453 ml de réseau BT souterrain	47 754,27 €
MONCEAUX-EN-BESSIN	Résidence les Violettes	SAS TRIUMVIRAT FINANCES	22 + 1 armoire EP	Pose de 461 ml de réseaux BT souterrain	46 466,88 €
POTIGNY	Immeuble Partélios - 8 Logements	PARTELIOS	8	Pose de 36 ml de réseau BT souterrain	3 654,89 €
				Colonne montante	5 644,80 €
SUBLES	Le Clos Charlotte	SEPHIE DEVELOPPEMENT	7	Pose de 54 ml de réseau BT souterrain	9 446,92 €
THUE ET MUE (CHEUX)	La Pallière I et II	SARL PIERREVAL	44 + 1 armoire EP	Pose de 756 ml de réseau BT souterrain	77 846,32 €
TILLY-SUR-SEULLES	Résidence des Portes du Bocage II	SA VIABILIS	23	Pose de 359 ml BT souterrain	38 585,31 €



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter les six conventions proposées permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 du Budget Principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à les signer et à les mettre en œuvre, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE CABOURG AU SDEC ENERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX « AVENUE DU PRESIDENT RAYMOND POINCARE »**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Considérant que la commune de CABOURG et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "Avenue du Président Raymond-Poincaré", constituée, pour partie, d'éclairage public.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que la collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 72 840,00 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 31 200,00 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 9 de la note de présentation, jointe à la convocation

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que le SDEC ENERGIE assure temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des Cabourg ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage 2020 du Budget Principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe)
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE DE VILLERS-BOCAGE AU SDEC ÉNERGIE AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC, ASSOCIES AU PROJET D'EFFACEMENT COORDONNE DE RESEAUX "RUE SAINT-GERMAIN"**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Considérant que la commune de VILLERS-BOCAGE et le SDEC ENERGIE entendent réaliser l'opération d'effacement des réseaux aériens situés "rue Saint-Germain", constituée, pour partie, d'éclairage public.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour le réseau de distribution électrique et pour le génie civil du réseau de télécommunication et que la collectivité est compétente et maître d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public.

Pour une bonne coordination des travaux, et en commun accord, il est proposé au Bureau Syndical de conclure une convention de Délégation Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage désignant le SDEC ÉNERGIE pour assurer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage concerné par l'opération, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage unique (réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de génie civil du réseau de communication).

Le Président précise que la convention a pour objectif de définir les conditions d'organisation de cette maîtrise d'ouvrage unique et d'en fixer le terme.

Le coût global de l'opération est estimé à 69 460,39 € TTC et le coût du réseau d'éclairage public à 16 429,18 € TTC.

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 10 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** que le SDEC ENRGIE assure temporairement la maitrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement des réseaux aériens situés rue Saint-Germain sur a commune de Villers-Bocage ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage 2020 du Budget Principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe)
- **AUTORISE** le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : CONVENTION DE DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE  
D'OUVRAGE DU SDEC ENERGIE A LA COMMUNE DE VAUCELLES  
AU TITRE DES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DE  
L'AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU BOURG**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Considérant que la commune de Vaucelles souhaite engager des travaux d'aménagement dans le cœur de bourg, constitués pour partie, d'éclairage public.

Considérant que la collectivité a transféré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sa compétence éclairage public au SDEC ENERGIE par délibération du 14 octobre 2004. En conséquence, le SDEC ENERGIE assure la maîtrise d'ouvrage, la maintenance et le fonctionnement des installations.

Pour une bonne coordination des travaux, et commun accord avec la commune, la commission Travaux propose, au Bureau Syndical, de conclure une convention de Délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vaucelles, pour déléguer temporairement sa maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage dans le cadre des travaux d'aménagement du cœur de bourg.

La convention proposée a pour objectif de définir les conditions d'intervention et de financement de chacune des parties.

Le coût global de l'opération d'aménagement est estimé à 1 199 506,58 € TTC.

Le coût des travaux d'éclairage public, déterminé par la commune ou son maître d'œuvre, est estimé à 46 730,77 € HT, avec un taux de TVA en vigueur de 20% supporté par le SDEC ENERGIE.

Le montant de la participation du SDEC ÉNERGIE sur le coût des travaux d'éclairage public est déterminé sur la base des aides financières votées par le Comité Syndical du 6 février 2020 et sur le montant estimé par le syndicat.

Le plan de financement est le suivant :

Montant estimé HT des travaux d'éclairage	42 830,86 €
Taux d'aide	35 %
Montant de l'aide	14 990,80 €
Montant de la TVA (taux 20 %) sur le montant estimé par la commune	9 346,15 €
Total TVA + Aide versée à la commune par le SDEC ENERGIE	24 336,95 €

La convention proposée a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 11 de la note de présentation, jointe à la convocation.



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de déléguer ponctuellement la maîtrise d'ouvrage du SDEC ENERGIE à la commune de Vaucelles pour la réalisation des travaux d'aménagement d'éclairage public du cœur de bourg ;
- **DECIDE** d'octroyer les aides financières en application des décisions du Comité Syndical du 6 février 2020 en la matière ;
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 4581 du Budget Principal ;
- **DECIDE** d'adopter la convention proposée (jointe en annexe) et autoriser le Président à la signer et à la mettre en œuvre ainsi que tout acte se rapportant à cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ETAT CONTRADICTOIRE - APPROBATION DES BIENS DE  
SIGNALISATION LUMINEUSE - VAUCELLES**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu le transfert de compétence signalisation lumineuse par la commune de Vaucelles par délibération en date du 19 septembre 2019,

Vu la délibération du Bureau Syndical du 6 décembre 2019 actant le transfert de compétence signalisation lumineuse de la commune de Vaucelles,

Vu l'avis de la Commission « Travaux » réunie le mercredi 4 mars 2020,

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni le 13 mars 2020,

Considérant que pour rendre effectif ce transfert de compétence, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine sur lequel la commune et le SDEC ENERGIE doivent délibérer de manière concordante,

Considérant que la commune n'a aucun ouvrage à la date de son adhésion au service de maintenance de signalisation lumineuse,

La valeur de l'état contradictoire s'élève à 0 € au jour du transfert.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *DECIDE d'adopter l'état contradictoire de remise des biens du patrimoine signalisation lumineuse proposé ;*
- *AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.*

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

1 7 MARS 2020

1 7 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT N°2 A LA CONVENTION ORANGE, RELATIVE A LA  
LOCATION ET L'EXPLOITATION D'UN GENIE CIVIL, PROPRIETE DU  
SDEC ÉNERGIE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, l'avis de la Commission « Travaux », réunie le mercredi 4 mars 2020,

Vu, la convention entre le SDEC ÉNERGIE et ORANGE, signé le 20 décembre 2002, ayant pour objet d'organiser entre les parties, les modalités de coordination des opérations d'enfouissement d'ouvrages aériens existants,

Vu les modalités de ladite convention prévoyant que le SDEC ÉNERGIE finance et reste propriétaire des infrastructures souterraines de communications électroniques créées et confiaient à ORANGE l'exploitation de ce Génie Civil. Des modalités financières fixaient, par ailleurs, les échanges financiers entre les parties,

Vu que la convention a été conclue pour une durée initiale de 15 ans.

Vu qu'à l'issue de cette période, il est apparu nécessaire de revisiter les termes de celle-ci et de redéfinir un nouvel équilibre financier.

Vu l'avenant n° 1 signé le 15 mai 2018 pour une durée de 2 ans - 2018/2019.

Ce délai arrivant à échéance, les parties se sont entretenues, conformément à l'article 3 de l'avenant n°1, sur les éventuelles évolutions à apporter aux termes de la convention et de son avenant.

Considérant que le présent avenant n°2 a pour objet la prorogation, qui ne pourra excéder 3 ans, des termes de la convention du 20 décembre 2002 et de son avenant du 15 mai 2018.

Considérant l'absence d'évolution notable des textes au niveau national traitant du sujet, les parties confirment leur intérêt à maintenir les termes des documents cités ci-dessus.

Considérant que le présent avenant n°2 proposé, joint en annexe, confirme le périmètre, objet de la convention, et maintient le rapport entre le coût de location et le coût de l'exploitation du Génie Civil propriété du SDEC ÉNERGIE, précédemment établi à l'avenant n°1.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 2 prolongeant la durée de la convention actuelle et de son avenant n°1, sans en modifier les autres modalités, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** le Président à le mettre en œuvre ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC  
ENERGIE A LA COMMUNE DE CAMBREMER POUR LE PROJET  
PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ATELIER MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 17 mai 2019 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Cambremer, pour l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires sur la toiture du futur atelier municipal, situé 11 avenue des Tilleuls à Cambremer,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 2 mars 2020,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement évalué à 44 180 € HT porte sur la mise en place de 200 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 36 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la collectivité est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ce projet et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune de Cambremer, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation de ce projet, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 17 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Cambremer pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du futur atelier municipal, situé 11 avenue des Tilleuls à Cambremer ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **17 MARS 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC  
ENERGIE A LA COMMUNE DE FEUGUEROLLES BULLY POUR LE  
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DU GYMNASÉ**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 30 novembre 2018 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Feuguerolles-Bully pour l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du gymnase, situé rue de la place à Feuguerolles-Bully,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 2 mars 2020,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement évalué à 151 220 € HT porte sur la mise en place de 381 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 76 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la collectivité est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ce projet et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il sera donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune de Feuguerolles Bully, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation de ce projet, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 18 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- *ACCEPTE la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Feuguerolles Bully pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du gymnase, situé rue de la place à Feuguerolles-Bully ;*
- *DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 ;*
- *AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.*



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020

17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC  
ENERGIE A LA COMMUNE D'EPRON POUR LE PROJET  
PHOTOVOLTAÏQUE DE L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 13 septembre 2019 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Epron pour l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de l'école François Langlois, située rue François Langlois à Epron,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 2 mars 2020,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement évalué à 71 400 € HT porte sur la mise en place de 210 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 36 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la collectivité est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ce projet et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune d'Epron, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation de ce projet, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 19 de la note de présentation, jointe à la convocation.

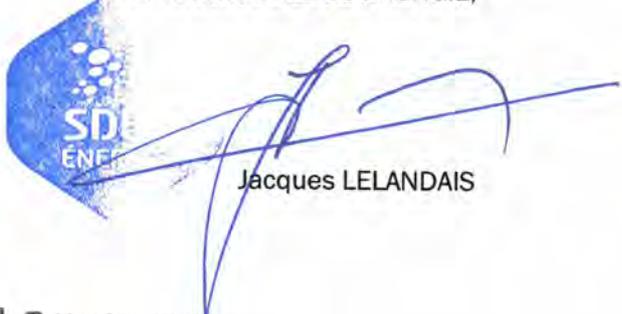
*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune d'Epron pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école François Langlois, située rue François Langlois à Epron ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du budget annexe « Energies Renouvelables » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**17 MARS 2020**

**17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC  
ENERGIE A LA COMMUNE DE POTIGNY POUR LE PROJET  
PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ECOLE DE LA COMMUNE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 17 mai 2019 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Potigny pour un projet de production photovoltaïque sur la toiture de l'école Langevin, située 2 rue Jean Moulin à Potigny.

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 2 mars 2020,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement évalué à 51 700 € HT porte sur la mise en place de 145 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 23 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la commune est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ce projet et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune de Potigny, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation de ce projet, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 20 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Potigny pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de l'école Langevin, située 2 rue Jean Moulin à Potigny ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du budget annexe « Energies Renouvelables » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**1 7 MARS 2020**

**1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC  
ENERGIE A LA COMMUNE DE VAL D'ARRY POUR LE PROJET  
PHOTOVOLTAÏQUE DE LA NOUVELLE MAIRIE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	19	2	21

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 19 octobre 2018 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Val d'Arry

Vu la délibération de la commune de Val d'Arry en date du 27 janvier 2020 pour l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture de la future mairie, située place de l'Eglise sur le territoire de la commune déléguée de Noyers-Bocage,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 2 mars 2020,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement évalué à 62 400 € HT porte sur la mise en place de 190 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 33 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la collectivité est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ce projet et pour des raisons de responsabilités, la commune souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la commune de Val d'Arry, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation de ce projet, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 21 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la commune de Val d'Arry pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture de la future mairie, située place de l'Eglise sur le territoire de la commune déléguée de Noyers-Bocage ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du budget annexe « Energies Renouvelables » 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**17 MARS 2020**

**17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : DELEGATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE DU SDEC  
ENERGIE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE NACRE  
POUR LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DU BATIMENT ACTIONS  
SOLIDAIRES INTERCOMMUNALES DE LUC SUR MER**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	19	2	21



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétence du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les dispositions de la délibération du Bureau Syndical en date du 12 mai 2017 relative au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la Communauté de Communes Cœur de Nacre,

Vu la délibération de la communauté de communes en date du 7 mars 2019 pour l'implantation d'une centrale de production d'électricité par panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment Actions solidaires intercommunales de Luc-sur-Mer, situé Les Delettes à Luc-sur-Mer.

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la commission « Energie », en date du 2 mars 2020,

Considérant que, pour le projet susvisé, l'investissement évalué à 55 800 € HT porte sur la mise en place de 152 m<sup>2</sup> de panneaux pour une puissance de 30 kWc.

Considérant que le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage pour la réalisation de l'installation photovoltaïque alors que la collectivité est maître d'ouvrage pour la construction globale du bâtiment.

Pour faciliter la réalisation de ce projet et pour des raisons de responsabilités, la communauté de communes souhaite être le maître d'ouvrage unique de l'ensemble de l'opération.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de conclure avec la Communauté de Communes Cœur de Nacre, une convention de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE, pour lui permettre de coordonner la réalisation de ce projet, d'en préciser les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage et d'en fixer le terme.

Le projet de convention a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion - annexe 22 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTE** la délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage du SDEC ÉNERGIE au bénéfice de la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour la réalisation d'une installation de production d'électricité photovoltaïque sur la toiture du bâtiment Actions solidaires intercommunales de Luc-sur-Mer, situé Les Delettes à Luc-sur-Mer ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du budget annexe « Energies Renouvelables » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer la convention correspondante (jointe en annexe) ainsi que tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020

17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROJET BOIS DES BUREAUX DU CIVAM DE VALDALLIERE -  
VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant que la commune de Valdallière a transféré sa compétence « Energies Renouvelables » le 24 octobre 2017 pour un projet photovoltaïque sur l'école de musique,

Considérant la délibération de la commune de Valdallière en date du 2 septembre 2019, pour intégrer le projet d'une chaufferie bois sur les bureaux du CIVAM (Centre d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural), situés Route de Montsecret à Valdallière ; au transfert de compétence

Ce projet a été présenté au bureau syndical du 13 septembre 2019.

Le SDEC ÉNERGIE est maître d'ouvrage de cette opération dont le montant était estimé à 22 206 € au stade de la note d'opportunité.

Considérant le cout du projet établi en décembre 2019 à 20 505.50 €HT - société TIRARD Vincent validé par la commission énergie du 2 mars 2020.

Il est donc proposé au Bureau Syndical de valider le plan de financement prévisionnel qui se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Subventions mobilisables	Montant	Pourcentage
Chaudière à granulés 20 KW + silo	20 505 €	ADEME (contrat patrimonial)	6 294 €	31 %
		REGION NORMANDIE	2 943 €	14 %
		SDEC ÉNERGIE	6 151 €	30 %
		VALDALLIERE	5 117 €	25 %
Coût total du projet	20 505 €		20 505 €	100 %

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le financement proposé pour ce projet avec une aide du SDEC ENERGIE à hauteur de 30% calculée sur le montant total des travaux HT ;
- **DIT** que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2131, les recettes aux articles 1312, 1314 et 1318 et la contribution financière du syndicat à l'article 20411 du budget principal du SDEC ÉNERGIE 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte s'y rapportant et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020

17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROJET BOIS DU RESEAU TECHNIQUE DE VASSY (VALDALLIERE) -  
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DE L'INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Valdallière au SDEC ENERGIE le 6 novembre 2017,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant que, dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil Départemental, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes de plus 2 000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Considérant que ce contrat départemental de territoire permet aux collectivités maîtres d'ouvrage de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire.

Considérant que, dans le cadre du projet de chaufferie bois et de réseau technique de chaleur sur la commune de Valdallière (Vassy), des demandes de subventions ont été faites auprès du Département, de la Région et de l'ADEME.

Considérant que l'instruction du dossier, par le Département, a déclaré le projet éligible et a reçu un avis favorable au titre de l'éco-conditionnalité.

Afin d'obtenir les aides du Département, le SDEC ENERGIE doit être identifié comme Maître d'Ouvrage du contrat départemental de Territoire 2017-2021 de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Une délibération de l'ensemble des maîtres d'ouvrages est nécessaire afin de signer un avenant intégrant le SDEC ENERGIE à ce contrat.

Considérant la transmission aux élus du bureau syndical du projet d'avenant du contrat de territoire avec le SDEC ENERGIE comme maître d'ouvrage éligible – annexe 23 de la note explicative de synthèse jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ACCEPTÉ** l'intégration du SDEC ÉNERGIE en tant que maître d'ouvrage du contrat de territoire 2017-2021 de l'intercom Vire-au-Noireau ;
- **APPROUVE** l'avenant au contrat départemental de territoire de la Communauté de Communes de l'Intercom de la Vire au Noireau ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat précité et à procéder à toutes formalités tendant à le rendre exécutoire.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**1 7 MARS 2020**

**1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : ETAT CONTRADICTOIRE - COMPETENCE "ENERGIES  
RENOUVELABLES" - VAL D'ARRY**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	19	2	21

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant que pour permettre au transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Val d'Arry, d'être effectif, il est nécessaire que soit établi un état contradictoire du patrimoine, sur lequel, la collectivité concernée et le SDEC ÉNERGIE doivent délibérer de manière concordante.

Le bureau syndical est invité à se prononcer sur la proposition suivante :

Collectivité	Projet	Délibération du transfert collectivité	Délibération SDEC ÉNERGIE	Etat contradictoire
Val d'Arry	Mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la future mairie de Noyers Bocage	10/09/2018	19/10/2018	0 €

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** l'état contradictoire du patrimoine « Energies Renouvelables » proposé ci-dessus, fixé à 0€, la commune de Val d'Arry ne disposant d'aucun actif au jour du transfert de sa compétence ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire : **17 MARS 2020**  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le : **17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SUBVENTION 2020 : PROJET PEDAGOGIQUE PORTE PAR LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE NACRE AVEC 2  
COLLEGES DE DOUVRES LA DELIVRANDE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	19	2	21

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant que la Communauté de Communes Cœur de Nacre a sollicité le SDEC ENERGIE pour un partenariat pédagogique, technique et financier autour d'un projet innovant en lien avec deux classes de collèges de Douvres-la-Délicivrande (La Maîtrise et Clément Marot) qui consiste à installer, sur l'espace public, une table de pique-nique connectable (port USB) alimentée par une source d'énergie renouvelable via un auvent équipé de panneaux solaires.

Compte-tenu de l'objet de ce projet, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ENERGIE, il est proposé au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 155 € à la Communauté de Communes Cœur de Nacre, pour l'installation de cet auvent photovoltaïque (50 % de la solution photovoltaïque d'un montant de 2 310 €).

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion, annexe 24 de la note de présentation, jointe à la convocation.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 50 % du coût du projet, plafonnée à 1 155 € à la Communauté de Communes Cœur de Nacre pour l'installation d'un auvent photovoltaïque ;
- **DECIDE** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

1 7 MARS 2020

1 7 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AUDITS ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES - TREVIERES**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Joël, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémya donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henria donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON représentant le la Commission Locale d'Energie de BALLEROY - LITTRY - VILLERS.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	19	2	21

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,



Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant la sollicitation de la commune de Trévières pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'audits énergétiques sur 2 bâtiments publics de son territoire.

Considérant que le montant total de ces audits, réalisés par le bureau d'études IDEE SCIC, s'élève à 2 400 € HT.

Considérant que l'aide de l'ADEME pour cette opération s'élève à 1 440 €.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% du restant à charge de la collectivité, soit 480 €.

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion, annexe 25 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVER** une aide financière de 480 € à la commune de Trévières, pour la réalisation d'audits énergétiques sur 2 bâtiments publics de son territoire correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DECIDER** d'imputer la dépense à l'article 65738 du Budget principal ;
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention correspondante (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

**1 7 MARS 2020**

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception*



*en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AUDITS ENERGETIQUES - AIDES FINANCIERES - COMMUNAUTE  
DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant la première sollicitation de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation d'audits énergétiques sur 15 bâtiments publics de son territoire et la délibération du syndicat en date du 18 janvier 2019 approuvant l'octroi d'une subvention à hauteur de 3 036,80 €.

Considérant que la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon porte la réalisation d'audits énergétiques groupés sur des bâtiments publics pour le compte de collectivités de son territoire.

Considérant que le marché qu'elle avait engagé avec le bureau d'études 21 MED pour faire réaliser ces audits a été dénoncé, la collectivité n'a pas réclamé son aide et fait de nouveau appel au SDEC ENERGIE pour le financement de 13 audits groupés de bâtiments publics,

La présente délibération abroge donc la délibération du SDEC ENERGIE n° 2019-01/BS/DB-18 du 18 janvier 2019.

Considérant que le montant total des nouveaux audits, réalisés par le bureau d'études OBIOSE, s'élève à 29 846,67 € HT et que l'aide de la Région pour cette opération s'élève à 9 110,40 €.

L'aide du SDEC ÉNERGIE, calculée sur le montant HT, serait de 50% du restant à charge des collectivités, soit 10 368,13 €.

La convention correspondante a été adressée aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion, annexe 26 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur cette demande d'aide.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **ABROGE** la délibération du SDEC ENERGIE n° 2019-01/BS/DB-18 du 18 janvier 2019, relative aux 15 audits groupés devant initialement être réalisés par le bureau d'études 21 MED ;
- **APPROUVE** une aide financière de 10 368,13 € à la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, pour la réalisation d'audits énergétiques sur 13 bâtiments publics de son territoire correspondant à 50% de la part restant à charge de la collectivité ;
- **DECIDE** d'imputer la dépense à l'article 65738 du Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention correspondante (jointe en annexe), à la mettre en œuvre et à signer tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

17 MARS 2020  
17 MARS 2020

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SUBVENTION 2020 : FESTIVAL "CONDE ... VERT DEMAIN" -  
CONDE-EN-NORMANDIE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la répartition des subventions du syndicat adoptée par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant la sollicitation de la commune de Condé-en-Normandie, en date du 8 janvier 2020, pour un soutien financier du syndicat pour l'organisation de l'édition 2020 de l'évènement « Condé ... vert demain »,

Considérant que cette manifestation, organisée le 10 mai 2020, est destinée à informer et sensibiliser la population sur la problématique du développement durable et des économies d'énergies, en cohérence avec la politique locale et nationale de transition énergétique,

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ENERGIE, il est proposé au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation de ce temps fort.

Pour rappel, le syndicat contribue à cet évènement depuis 2017.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à la commune de Condé-en-Normandie, pour l'organisation du Festival « Condé ... vert demain » ;
- **DECIDE** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

1 7 MARS 2020

1 7 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SUBVENTION 2020 : FESTIVAL "LES EXTRAVERTIES" - OFFICE DE  
TOURISME DU PAYS DE FALAISE**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la répartition des subventions du syndicat adoptée par le Comité Syndical du 6 février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Energie », réunie le 2 mars 2020,

Considérant que l'Office de Tourisme du Pays de Falaise organise trois jours de festivités du 21 au 23 mai 2020 à Pont d'OUILLY, sur le site de la Roche d'Oëtre.

Considérant que ce Festival « Les Extraverties » a pour ambition de combiner les loisirs de pleine nature et les moments conviviaux autour de concerts de musiques festives.

Considérant qu'un espace mobilité valorisant les modes de déplacement alternatifs ou doux (vélos, rollers, électromobilité ...) sera proposé au sein de l'éco-village.

L'Office de Tourisme du Pays de Falaise a sollicité un soutien financier du syndicat le 28 février 2020 pour l'organisation de cette manifestation.

Compte-tenu de l'objet de cet évènement, en lien avec les activités et la dynamique du SDEC ENERGIE, il est proposé au Bureau Syndical d'attribuer une aide d'un montant de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour un budget prévisionnel de 70 000 €.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière de 1 000 € à l'Office de Tourisme du Pays de Falaise, pour l'organisation du Festival « Les Extraverties » ;
- **DECIDE** que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- **AUTORISE** le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020

17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES - SOLLICITATION DE SUBVENTIONS  
AU TITRE DE LA DETR 2020**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Considérant que le SDEC ÉNERGIE est un acteur majeur de la transition énergétique dans le département du Calvados et qu'il s'associe aux efforts des collectivités pour favoriser l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Considérant que, dans ce cadre, le SDEC ÉNERGIE développe des centrales de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des collectivités du département par transfert de la compétence « Energies Renouvelables ».

Pour l'année 2020, 8 projets sont prévus sur les bâtiments suivants :

- Future mairie de VAL D'ARRY
- Futur bâtiment actions solidaires de LUC SUR MER (CDC Cœur de Nacre)
- Future extension de l'école de POTIGNY
- Salle multi-activités de FONTAINE ETOUPEFOUR
- Salle polyvalente de GAVRUS
- Ecole d'OUILLY LE TESSON
- Ecole de CUVERVILLE
- Ecole de SAINTE HONORINE DU FAY

Considérant que le SDEC ÉNERGIE peut prétendre à l'éligibilité à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Considérant que le dossier de demande de subvention impose une délibération de l'organe délibérant du demandeur qui adopte les opérations et les modalités de financement et sollicite le fonds DETR.

Compte tenu des dépenses et des recettes générées sur 5 ans par les 8 projets, le calcul du montant de la subvention demandée est de 100 000 €.

Le budget prévisionnel des 8 opérations, objets de la demande de subvention, se présente comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant (€ HT)	RECETTES PREVISIONNELLES	Montant (€ HT)
Etudes	82 920 €	ETAT (DETR)	100 000 €
Travaux	365 681 €	SDEC ENERGIE	144 228 €
Raccordement	15 400 €	REGION	122 751 €
Autres prestations (frais de maîtrise d'œuvre, de notaire et de géomètre)	24 400 €	COLLECTIVITES (investissement)	13 932 €
Charges d'exploitation et de maintenance sur 5 ans	43 514 €	VENTE D'ELECTRICITE	124 180 €
		COLLECTIVITES (Forfait)	26 824 €
<b>TOTAL</b>	<b>531 915 €</b>		<b>531 915 €</b>



Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter le fonds DETR pour les huit projets photovoltaïques prévus en 2020 ;
- **CHARGE** Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**1 7 MARS 2020**

**1 7 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AVENANT DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTES «  
RACCORDEMENTS AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE » :  
MODIFICATION DU MONTANT DE L'ENCAISSE DE LA REGIE DE  
RECETTES**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22



Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 24 septembre 2015 autorisant le Président à créer des régies en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 19 septembre 2017 autorisant la clôture de la régie de recette « Raccordements au réseau public d'électricité » au 31 octobre 2017 et validant une délégation de pouvoir au Bureau Syndical pour la création, les modifications et la clôture des régies de recettes ;

Vu la délibération du Bureau syndical du 20 octobre 2017 créant une régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau d'électricité » du SDEC ENERGIE ».

Vu la proposition de la commission Administration Finances réunie le 3 mars 2020 pour modifier le montant mensuel de l'encaisse ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 3 mars 2020 ;

Le contrat de concession, en place au 1<sup>er</sup> juillet 2018, a nettement conforté cette activité et le niveau de recettes suit la même progression. Le montant moyen de l'encaisse mensuel plafonnée à 50 000€ ne suffit plus.

Afin de suivre l'évolution croissante de cette activité, il convient de revaloriser le montant mensuel de l'encaisse de la régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau d'électricité » du SDEC ENERGIE ».

Le Président propose au Bureau Syndical de modifier l'article 7 de l'acte constitutif portant sur le montant mensuel de l'encaisse de la régie de recettes visant l'activité « Raccordements au réseau d'électricité » du SDEC ENERGIE, passant de 50 000€ à 100 000€, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de modifier l'article 7 de l'acte constitutif de la régie de recettes, en augmentant le plafond moyen mensuel de l'encaisse à 100 000€, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte se rapportant à cette décision.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

1 7 MARS 2020

1 7 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Le SDEC ENERGIE accompagne l'évolution de carrière de ses agents par le dispositif de l'avancement de grade.

A ce titre, pour l'année 2020, le SDEC ENERGIE a établi 6 dossiers individuels d'avancement de grade.



Les Commissions Administratives Paritaires du Centre de Gestion, réunies respectivement les 13 et 25 février 2020, pour les catégories A et B, ont examiné 5 dossiers individuels d'agents.

Agents	Catégorie	Grade actuel	Grade proposé	Date de la CAP	Avis de la CAP
Frédéric LEROY	A	Ingénieur	Ingénieur principal	13/02/2020	Favorable
Loïc CORDON	B	Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	25/02/2020	Favorable
Vincent GLOWACZ	B	Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	25/02/2020	Favorable
Jérôme VIBERT	B	Technicien principal 2 <sup>e</sup> classe	Technicien principal 1 <sup>e</sup> classe	25/02/2020	Favorable
Christine VAUDORNE	B	Rédacteur	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	25/02/2020	Favorable
Sarah MAIZERAY	C	Adjoint administratif principal 2 <sup>e</sup> classe	Adjoint administratif principal 1 <sup>e</sup> classe	28/04/2020	En attente

La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion pour les dossiers individuels d'agents relevant de la catégorie C se réunira le 28 avril 2020.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de clôturer 1 poste au grade ingénieur et d'ouvrir 1 poste au grade d'ingénieur principal et ce, à compter du 1er avril 2020 ;
- **DECIDE** de clôturer 3 postes de technicien principal 2<sup>ème</sup> classe et d'ouvrir 3 postes de technicien principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1er avril 2020 ;
- **DECIDE** de clôturer 1 poste de rédacteur et d'ouvrir 1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 1er avril 2020 ;
- **DECIDE** de clôturer 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe et d'ouvrir 1 poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'avis de la CAP si celui-ci est favorable ;
- **DECIDE** d'adapter le tableau des effectifs en conséquences, joint en annexe ;
- **CHARGE** le Président de l'exécution des présentes décisions et de l'autoriser à signer tout acte s'y rapportant.



Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020

17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*





REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020  
Extrait du registre des délibérations

**Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE SOLIHA  
\_CAEN ET TORDOUET**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA,

Vu, l'avenant à la convention en date du 24 décembre 2019 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA,

Vu, les demandes d'avis sollicitées par SOLIHA pour les dossiers suivants :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
Caen	<ul style="list-style-type: none"><li>Isolation des combles et des parois extérieures,</li><li>Remplacement des menuiseries extérieures.</li></ul>	17 257 €	31.4%	2000 €
Tordouet	<ul style="list-style-type: none"><li>Isolation des combles et des murs</li></ul>	7 280€	26%	2000€

Vu, l'avis de la commission solidarité en date du 5 mars 2020, qui propose de :

- Refuser d'attribuer une aide pour le dossier situé sur la ville de CAEN (hors critère),
- Attribuer une aide de 2250 €, frais de gestion inclus pour le dossier situé sur la commune de TORDOUE

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune de TORDOUE ainsi que le rejet du dossier situé sur la ville de CAEN,
- **DIT** que la Dépense de Fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS



Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020  
17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SOUTIEN FINANCIER A LA RENOVATION ENERGETIQUE CDHAT-  
ISIGNY SUR MER**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, la convention en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT,

Vu, l'avenant à la convention en date du 24 décembre 2019 liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT,

Vu, la demande d'avis sollicité par le CDHAT pour le dossier suivant :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux	Gain énergétique estimé	Montant de l'aide sollicitée
Isigny sur mer	- Installation d'une chaudière à granulés en remplacement de la chaudière à fioul - Remplacement de menuiseries	20 724 €	28%	2 000 €

Vu, l'avis de la commission solidarité en date du 5 mars 2020, qui propose d'attribuer une aide de 2 250 €, frais de gestion inclus pour ce dossier

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour la rénovation du logement situé sur la commune d'Isigny-sur-Mer.
- **DIT** que la Dépense de Fonctionnement sera imputée à l'article 6574 - Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2020.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS  
17 MARS 2020  
17 MARS 2020

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : SUBVENTION 2020 ALLOUEE AUX OPERATEURS DE L'HABITAT**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L 5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les conventions signées en date du 21 juin 2018 liant le SDEC ENERGIE et SOLIHA, liant le SDEC ENERGIE et le CDHAT, liant le SDEC ENERGIE et INHARI,

Vu, les 3 avenants signés en date du 24 décembre 2019 avec chacun de ces 3 opérateurs,

Vu, les états d'avancements des dossiers et les appels de fonds transmis par les 3 opérateurs,

Vu, l'avis de la commission solidarité en date du 5 mars 2020, qui propose d'attribuer les montants de subvention 2020 suivants :

Opérateur	Subvention 2020	Reste en trésorerie	Appel de fonds
CDHAT	10 000 €	14 335 €	Néant
SOLIHA	20 000€	14 272€	20 000€
INHARI	10 000€	5 100 €	10 000€

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement des appels de fonds du 15 février 2020 aux opérateurs SOLIHA et INHARI dans le cadre des travaux de rénovation thermique des logements de famille en situation de précarité énergétique, comme suit :
  - SOLIHA : 20 0000 €,
  - INHARI : 10 0000 €,
  - CDHAT : néant
- **DIT** que la dépense sera imputée à l'article 6574 de l'exercice 2020 du budget principal du SDEC ÉNERGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer tout acte s'y rapportant

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,  
  
Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

**17 MARS 2020**

**17 MARS 2020**

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES  
COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,



Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 Février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Développement Economique », réunie le 28 février 2020,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 28 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que pour ces 11 projets d'un montant total de 280 345,26 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 180 936,38 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 Février 2020 (liste en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,

Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le :
- et transmise en Préfecture de Caen le :

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020

Extrait du registre des délibérations

**Objet : AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 Février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Développement Economique », réunie le 28 février 2020,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique au profit d'activités économiques, d'ouvrages communaux et intercommunaux, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 28 de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que pour ces 11 projets d'un montant total de 280 345,26 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 180 936,38 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE au profit d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 Février 2020 (liste en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

1 7 MARS 2020

1 7 MARS 2020

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*



**REUNION DU BUREAU SYNDICAL  
DU 13 MARS 2020**

**Extrait du registre des délibérations**

**Objet : AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVES**

L'an deux mille vingt, le 13 mars à 10h00, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 06 mars 2020, s'est réuni à Caen, Salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE, sous la présidence de Monsieur Jacques LELANDAIS, Président.

**Présents :**

Monsieur LELANDAIS Jacques, Madame ANDRE Jacqueline, Monsieur BELLANGER Joël, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHESNEL Claude, Madame DUFOUR Mireille, Monsieur GABRIEL Christian, Madame GLASSON Claude, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEJEUNE Bernard, Monsieur LIARD Alain, Monsieur MANACH Gérard, Monsieur MARIE Gérard, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur ROYER Jacques.

**Absents ou excusés :**

Monsieur BLIN François, Monsieur JOYAU Nicolas, Monsieur TALBOT Jacques.

**Autres excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur BOUGAULT Rémi a donné pouvoir à Monsieur Gérard POULAIN, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Cédric POISSON.

	MEMBRES	MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	25	25	20	2	22

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment de l'article L.5211-10,

Vu, les dispositions de la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017 relative aux délégations de compétences du Comité Syndical au Bureau Syndical et au Président,

Vu, les contributions et aides financières adoptées par le Comité Syndical du 6 Février 2020,

Vu l'avis de la Commission « Développement Economique », réunie le 28 Février 2020,

Considérant l'ensemble des demandes de soutien financier aux extensions du réseau électrique pour l'alimentation électrique des sites privés réceptionnées par le SDEC ENERGIE, dont la liste des bénéficiaires a été adressée aux membres du Bureau Syndical préalablement à la réunion - annexe 29 - de la note de présentation, jointe à la convocation.

Considérant que pour ces 18 projets, d'un montant total de 247 529,26 € HT, la participation du SDEC ENERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT - Incluse) s'élève à 148 517,55 €.

Le Président propose au Bureau Syndical de se prononcer sur ces demandes de soutien.

*Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** les participations et reversements du SDEC ENERGIE aux extensions pour l'alimentation électrique des sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 6 Février 2020 (liste en annexe) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toutes formalités tendant à rendre exécutoire cette décision ;

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président du SDEC ÉNERGIE,



Jacques LELANDAIS

Délibération certifiée exécutoire :  
- pour avoir été publiée ou notifiée le :  
- et transmise en Préfecture de Caen le :

17 MARS 2020  
17 MARS 2020

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.*